

ÉTUDES HISTORIQUES.

COMMENTAIRES DE CÉSAR

UN DERNIER MOT

SUR

UXELLODUNUM

POUR FAIRE SUITE

AUX APERÇUS CRITIQUES ET AUX NOTICES COMPLÉMENTAIRES

Par J.-B. CESSAC

Paris, E. Dentu, Librairie-Editeur, Palais-Royal, 1863, 47 p.

La lassitude plutôt que le doute avait envahi mon âme, et je songeais à désertier mon œuvre et les droits traditionnels de Puy-d'Us-solud, parce que, entre mes antagonistes et moi, la part de champ et de soleil n'était pas égale. A eux, en effet, l'heureuse fortune d'avoir pu accomplir leur mission sans semer un sacrifice et un regret sous chacun de leurs pas; à moi de chercher la vérité, en livrant à tous les vents, aux ronces du chemin, des jours de repos et des flots de ma toison.

Solidaire comme elle l'est des travaux de tous ses membres, la Commission de la topographie des Gaules ne pouvait pas abaisser ses convictions devant celles du premier venu qui viendrait élever drapeau contre drapeau. Je ne devais pas non plus m'attendre à voir ses sympathies accueillir des efforts, *des études* qui osaient troubler la quiétude des faits accomplis.

Et pourtant j'espérais, dans mes illusions, que, si je parvenais à faire luire une éclaircie à travers les nuages enveloppant la question agitée, on aurait à cœur de suivre ce rayon pouvant conduire à la plus éclatante lumière. — J'espérais qu'un doute, se glissant dans l'esprit de l'honorable Commission, lui inspirerait le désir d'interroger, de fouiller une terre toujours prête à laisser échapper les mystères de son passé.

Mais il n'en fut pas ainsi : je m'adressais à des consciences convaincues de l'excellence, de la justice de leur verdict ; et mon appel alla frapper leur religion sans éveiller un écho.

Devant cette attitude courtoise mais résolue, mais paraissant sûre des destins, je n'avais plus qu'à m'incliner ou à reprendre la lutte. Mon choix fut prompt, car ma foi n'était pas ébranlée, et je me souvins des paroles tombées naguère d'une bouche éloquente.

Parlant à la jeunesse universitaire avec cette élévation de pensées et d'expressions dont il a le secret, un ministre de Sa Majesté avait dit : « — Allons en avant, messieurs, et que l'Empereur et le » pays nous soient en aide, car nous voulons ce qui est bien, et les » bonnes causes se gagnent toujours. » — En avant donc, ai-je dit à mon tour, en avant, et que l'idée qui plane sur mon travail me soutienne et me réconforte ! En avant, et que la vérité me soit en aide, car je ne veux que son triomphe, et cette juste cause ne doit pas se perdre !

Peut être trouvera-t-on cette discussion trop prolongée déjà ; mais j'obéis à une sorte de loi fatale qui, à l'image d'un engrenage, m'attire et me contraint à parcourir l'entier cercle du problème à résoudre. — En m'engageant, comme je l'ai fait, dans une controverse étrangère à mes habitudes et à mon caractère, j'ai répondu à l'appel de la vérité historique méconnue ; j'ai espéré servir des intérêts qui dominant les choses et les hommes.

C'est de la meilleure foi du monde que la Commission de la topographie des Gaules a cru fermer le temple de Janus, faire la lumière sur *Uxellodunum*, et éteindre toute polémique de ce chef entre les archéologues, les antiquaires à venir. — Par malheur, au lieu d'atteindre le but qu'elle se promettait, elle n'a fait qu'épaissir les ombres autour de l'*oppidum* cadurque.

Quatre localités du Quercy prétendaient, on le sait, représenter l'emplacement et les ressouvenirs du dernier boulevard de la Gaule.

Un nouveau concurrent, grâce à la Commission, s'est levé sur l'horizon de Luzech, a surgi des plaines et des sommets de sa presqu'île. — Le territoire de ce bourg comptait, il est vrai, quelques champions dans le passé : Malèville, sieur de Cazals, MM. Augier et Lafage de Mostolac, et enfin un littérateur célèbre, messire Lefranc de Pompignan, président de la cour des aides et finances de Montauban. Mais entre ceux-ci et les délégués de la Commission, il existe toutefois des divergences notables, presque un abîme, toute la longueur de l'isthme de Luzech et du monticule de la Pistoule. Les derniers auront beau invoquer l'autorité de leurs devanciers, ils auront beau écrire *que le sentiment de MM. Augier, Lafage et Lefranc de Pompignan, est conforme à leur sentiment* ; l'inflexible réalité brisera ce prétendu faisceau, révélera des dissidences profondes là même où l'on dit que règne la plus touchante harmonie.

En effet, MM. Augier et Lafage donnent pour assiette à l'*Uxellodunum* de leur choix la base et la croupe inférieure du promontoire de l'Impernal, la plate-forme occupée de nos jours par le quartier dit *la Vieille Ville*, que domine un château-fort du moyen âge.

De son côté, l'*Examen historique* plaçant, comme on sait, une prétendue citadelle sur le monticule de la Pistoule, étend ensuite l'*oppidum* dans toute la presqu'île, et ne paraît pas soupçonner que, tandis que l'attribution par lui patronnée s'adapte au territoire que l'isthme limite au sud, celle qu'imaginèrent ses devanciers n'occupe qu'un recoin de cet isthme. Les auteurs de l'*Examen historique* consacrent, en un mot, à l'*oppidum* et à sa prétendue citadelle l'entière presqu'île, soit un périmètre de près de cent hectares, tandis que MM. Augier et Lafage parquent *Uxellodunum* en dehors de cette presqu'île, et lui assignent modestement autour des derniers ressauts de l'Impernal une enceinte dont la superficie n'atteint pas deux hectares. — De telle sorte que, sans parler de l'énorme différence en étendue et en importance, on voit se profiler, entre les deux fantastiques cités, le développement de l'isthme et du monticule de la Pistoule.

Ce territoire est vraiment privilégié entre tous : — la Commission n'avait découvert nul autre lieu où asseoir un seul *Uxellodunum*, et voilà que de Luzech il en surgit deux côte à côte, et tous

les deux également pourvus d'un intervalle de trois cents pieds échappant au contour du fleuve, d'une fontaine ménechme, de rochers escarpés, des circonstances et des accidents topographiques définis à la description d'Hirtius.

N'est-ce pas le cas de répéter avec le poète : « — Devine si tu peux..., et choisis si tu l'oses. » — Et qu'on ne m'accuse pas de charger et d'outrer les couleurs du tableau ! Les conséquences que je déduis des thèses soutenues seront amplement confirmées par les œuvres.

Ainsi, M. Augier écrit (voir *le Mercure de France*, volume des mois de juillet et août 1725) : « Luzex est le seul endroit auquel » tout ce que rapporte César est manifestement appliqué, sans qu'il » soit permis d'y trouver aucune disconvenance. La presque s'y » trouve la mieux formée de la province, tellement qu'il n'y a pas » entre les deux rives deux pieds de distance de plus ou de moins » que César en a marqué ; je dis deux pieds de plus ou de » moins, parce qu'on ne peut pas le mesurer exactement, à cause » de l'inégalité du terrain. — Les grands et beaux restes de ses an- » ciennes fortifications s'y font remarquer avec distinction. Il y a » ce qu'on nomme le fort, un peu plus élevé que la ville, précisé- » ment entre les deux rives, et bâti sur un rocher.

» Il étoit grand comme les murailles, et plusieurs tours qu'on y » voit en sont encore des preuves incontestables. Il y a les restes » de la source que les Romains firent perdre à l'endroit marqué par » César. Le terrain qui lui est opposé, hors la ville, se trouve plus » bas, et une tour de médiocre hauteur pouvoit égaler aisément » celle de la source. L'endroit de cette source est un enfoncement » taillé dans le rocher, qu'on appelle encore la Citerne, qui rece- » voit et conservoit les eaux de plusieurs sources qui y aboutis- » soient.

» Ces sources, ayant été détournées par les Romains, prirent né- » cessairement leur cours ailleurs, et Luzex est le seul endroit où » on peut en découvrir les restes, car au pied du rocher, et à côté » de la citerne hors la ville, il y a quatre ou cinq sources qui se » jettent dans le Lot, et qui en sont couvertes lorsque les eaux de » la rivière sont grandes. Environ à cinq cents pas de la place, » entre les deux rives, on voit les restes d'un château, nommé dans » les anciens titres *Castrum Cæsaris*, et que le vulgaire nomme par » corruption *Castel Sarrasi*. — Deux ou trois mille pas au-dessus, » du même côté, on voit, au sommet de la montagne, un vieux fort

» nommé la *Redoute*, et qui étoit admirablement bien construit, etc. (1). »

Je ne querellerai pas l'auteur de cette narration sur *les deux pieds, plus ou moins*, qu'il ajoute ou retranche au texte des *Commentaires*; il me suffit de lui voir reconnaître que *l'isthme ne pouvoit être exactement mesuré à cause de l'inégalité du terrain*. — J'aurai au surplus l'occasion de revenir sur ce détail.

La circonstance essentielle à constater d'ores et déjà, c'est que, par les tours, par les murailles, par le château, par le vieux fort qui sont invoqués, par la *citerne* et les sources recouvertes des débordements du Lot, l'écrivain laisse assez deviner que, se gardant de la presqu'île et de la Pistoule, son argumentation s'attache exclusivement à un coin restreint de l'isthme, au périmètre de la vieille ville et aux dernières pentes de l'Impernal. On voit, on pressent déjà que l'*Uxellodunum* de M. Augier est tout autre que celui de la Commission de la topographie des Gaules. — Mais écoutons maintenant M. Lafage de Mostolac aux prises avec M. l'abbé de Vayrac (voir aussi le *Mercur*e de France, vol. de janv. et fév. 1726) :

« M. l'abbé de Vayrac, dont le mérite m'est connu et non pas la »
» personne, dit l'honorable correspondant du *Mercur*e, m'excusera »
» si je lui répons qu'il critique mal à propos sur ce que M. Augier »
» a écrit; que selon les *Commentaires*, Uxellodunum étoit une péninsule, *flumen ultimam vallem dividebat...*, etc. — C'est le »
» vallon, dit M. l'abbé, qui fait le tour, et non pas la rivière. — Il »
» est bien naturel de conclure que, puisque la rivière sépare le vallon qui fait le tour d'*Uxellodunum*, la rivière en fasse aussi le »
» tour, car elle ne peut pas diviser où elle ne passe pas (2).....

(1) Le prétendu *Castrum Cæsaris* ou *Castel Sarrasi* occupait, sans doute, un mamelon qui se remarque sur les déclivités supérieures du promontoire de l'Impernal, à 200 mètres au-dessus de la *citadelle*. Il ne reste plus de vestiges de ce *castrum* que de celui appelé la *Redoute*, placé sur le sommet de la même montagne.

L'un et l'autre formaient vraisemblablement les fronts avancés de la ligne de fortification de Luzech, et appartenaient à la même époque. Dans tous les cas, ils ne pouvaient être antérieurs à la période gallo-romaine. On ne peut les accepter comme des œuvres sarrazines, car si ces peuples dominèrent pendant environ cinquante ans dans certaines contrées du Midi, et notamment dans la Narbonnaise, leurs établissements ne s'étendirent pas jusqu'aux rives du Lot.

(2) L'objection de M. l'abbé de Vayrac est parfaitement fondée : suivant le texte des *Commentaires*, c'étoit le vallon et non la rivière qui entourait presque complètement la montagne sur laquelle étoit située l'inabordable *Uxellodunum*. Ce passage a été l'objet d'interprétations et de controverses

» Puisque la rivière ne laisse qu'un vuide de trois cents pieds
» d'un bord à l'autre, au bout de la ville, M. Augier n'a-t-il pas
» raison de dire qu'*Uxellodunum* est situé dans une presque île? —
» C'est ce qui se trouve à Luzech; il n'y a pas un pied de plus ou
» de moins dans cet espace que la rivière laisse vuide. Je l'ai me-
» suré plusieurs fois scrupuleusement, et je l'ai trouvé de même
» lorsque la rivière est dans son canal ordinaire. La fontaine tarie
» qu'*Hirtius* y place est dans cet espace .., etc. (1).

multipliées. Dans une œuvre remarquable, pleine d'érudition, d'aperçus neufs et ingénieux, M. P. Bial, capitaine commandant d'artillerie, incline à penser que *Hirtius* n'assista pas de sa personne au siège de l'*oppidum* cadurque. Il en induit que le narrateur, n'ayant pas vu les lieux, comme le silence qu'il garde sur ce point doit le faire supposer, sa *topographie* peut offrir une indécision telle que, pour appliquer convenablement le texte au terrain, on ait besoin d'une grande liberté d'interprétation. — Dans ses Etudes historiques et critiques sur le Bas-Limousin, M. de Larouverade, conseiller honoraire à la Cour impériale de Bordeaux, se livre, de son côté, à une savante et très logique dissertation, qui démontre l'erreur d'interprétation de certains traducteurs des *Commentaires*. La phrase : « *Magnus fons aquæ prorumpbat ab ea parte quæ fere pedum trecentorum intervallo fluminis circuitu vacabat,* » est ainsi interprétée par le savant magistrat : *Une source abondante jaillissait au bas des remparts, dans un espace éloigné du cours du fleuve d'environ trois cents pieds.*

Je regrette de ne pouvoir reproduire l'intéressant chapitre où se déroule une thèse qui démontre, qui fixe le sens réel, logique à donner à cette autre phrase : « *Flumen infimam vallem dividebat quæ pene totum montem cingebat...* etc. » — Qu'il me soit permis d'apporter dans la question mon mot et ma pensée, et de compléter, si je peux dire, le sentiment de ces deux partisans édifiés de l'attribution d'*Uxellodunum* au site de Puy-d'Ussolud.

Jamais cette montagne ne fut entourée à peu près de la Dordogne, qui se borna jadis à en suivre le pied, au levant et au midi. Au nord et à l'ouest, c'était la tourmente débordée, refoulée par le fleuve et peut-être grossie par lui, qui emplissait la vallée limitant, de ces côtés, les dernières pentes de Puy-d'Ussolud. Si l'historien du siège n'en vit pas les péripéties, s'il écrivit sur des notes relevées par César, ne peut-il pas se faire qu'il ait donné à la rivière, au *flumen*, un rôle que César lui-même n'avait pas même indiqué? Ne peut-il pas se faire que le conquérant se fût borné à énoncer qu'une écharpe, une nappe d'eau profonde, non dérivable, environnait presque la montagne, et que, élargissant sa pensée, l'interprète ait vu partout la présence, l'action même du *flumen*?

Qui sait encore si César prit le soin de différencier les deux bassins? si, à ses yeux, le fleuve ne parut pas l'agent, l'auteur de l'entière immersion des terrains contournant la montagne?

(1) Pour apprécier le peu d'importance des indications résultant de cette fontaine, qu'on retrouve partout, il suffit d'opposer l'un à l'autre les systèmes des divers défenseurs de la cause de Luzech.

En ce qui concerne le *suintement continu*, on jugera de la valeur de cet indice lorsqu'on saura qu'un bassin creusé au-dessous du ressaut ne recueille que des infiltrations tombant goutte à goutte dans le réservoir disposé en vue d'un meilleur résultat.

» Du côté du midi, le Lot laisse un grand territoire qu'on a appelé dans les actes les plus anciens le territoire de l'Isle, qui est fort vaste, et où l'on voit un vignoble très considérable, qui produit le meilleur vin de la province; il y a des métairies, des prez, des bois... etc... (1).

» Il est vrai que, lorsque *Carminius* fut arrivé devant Uxellodunum, il ne fit que le bloquer, n'ayant pas assez de troupes pour l'assiéger, et ainsi tous les habitants avoient toute liberté d'aller puiser de l'eau à la rivière; mais quand *Fabius* et *Calenus* l'eurent joint avec leurs légions, et César même avec sa cavalerie, alors on forma le siège, et César disposa des soldats vers les endroits où l'on pouvoit descendre à la rivière pour leur en empêcher la venue; il n'y avoit donc que l'accès de la fontaine qui fût libre aux assiégés..., etc.

» Il paroît, par l'édifice de cette fontaine, qu'elle étoit bien grande; elle est à sec, et dans l'endroit où César la place près des murs de la ville, dans le vuide que la rivière laisse, et l'accès en étoit facile et sans risque, les ennemis ne pouvant pas s'en approcher à cause qu'elle étoit défendue par la citadelle, comme on l'appelle encore, et par le château qui la domine. *M. Augier* a tort de l'appeler *citerne*; c'étoit une source d'eau vive qui couloit de la montagne au pied de laquelle elle est située..., etc. (2).

» On ne pouvoit y aller que de ce côté-là, c'est-à-dire par cet espace de trois cents pieds dont nous avons parlé. Toutes les voyes qui y conduisoient d'ailleurs étoient bordées par les assiégeants; il n'y avoit par conséquent qu'un endroit où l'on pouvoit passer sans péril pour se servir de la fontaine; c'est précisément à *Luzech* où *omnis multitudo* pouvoit passer par la grande porte pour aller presque de plain-pied à la fontaine, qui n'en est éloignée que d'environ trente pieds; on y pouvoit aussi aller par une porte qu'on voit encore au fond de la tour, et cela sans péril, à cause, comme je l'ai dit ci-dessus, que les Romains ne pouvoient pas empêcher l'usage de cette fontaine, parce qu'elle étoit

(1) Le territoire de l'île qui, aux yeux de *M. Lafage*, n'avait d'autre mérite que de produire le meilleur vin de la province, n'est autre que celui qui constitue aujourd'hui la presqu'île de *Luzech*, où l'examen historique place l'*oppidum Uxellodunum*.

(2) Source ou citerne, du moment que la position de ce réservoir d'eau est indiquée au pied de la montagne, il n'a rien de commun avec la fontaine d'*Uxellodunum*.

» défendue par la forteresse qui la domine de si près, la fontaine
» étant placée entre la citadelle et la grande tour, à une petite dis-
» tance, etc. »

Le lecteur me saura gré, je pense, d'avoir écourté les citations, et de lui épargner les ennuis que j'ai subis. Je lui ferai grâce aussi des dissertations de ces messieurs touchant les étymologies du nom de Luzech. M. Champollion, et après lui les délégués de la Commission, ont, dans des termes expressifs, fait bonne justice de la manie qui fut commune à Lafage, à Augier, à Maleville et à Lefranc de Pompignan, de chercher entre Luzech et Uxellodunum des ressemblances de nom au moyen d'étymologies et de transformations ridicules, etc. (1).

Quoi qu'il en soit, on n'en est pas moins émerveillé de voir, aux passages rapportés, le rôle étrange que jouent les fortifications, le château, la citadelle d'une bicoque du moyen âge, à propos des évolutions de César autour d'*Uxellodunum*.

Les correspondants du *Mercur*e ne paraissent pas se douter des différences existant entre un *oppidum* celtique et une place forte des temps féodaux ; et, en dépit de ces anachronismes, on reste désarmé aussi bien devant la naïve candeur de leurs imaginations, qu'en présence de ces assiégés gaulois *allant presque de plain-pied à la fontaine par la grande porte, ou par une autre qu'on voit encore au fond de la tour*. — Est-il besoin de redire que grande et petite porte, tour, citadelle et château, l'ensemble, en un mot, des fortifications que ces braves gens invoquent à l'appui de leurs rêveries, ne remontent pas au delà du treizième siècle de notre ère ? — Par quelle grâce d'État la Commission a-t-elle pu voir en eux des adhérents, des auxiliaires de ses principes et de son système ? — Je ne lui ferai certes pas un crime d'avoir mal lu, mal compris, ou même de n'avoir pas lu du tout les plaidoyers dont j'ai transcrit des échantillons, et de s'en être tenue, sur la valeur de ces travaux archéologiques, aux appréciations qu'en fait l'œuvre magistrale de

(1) Pour l'édification du lecteur, je me résous à citer un exemple des transformations étymologiques imaginées par M. Lafage : « Les Romains, » dit-il, ont changé la lettre X en Z ; il faut prononcer Uzech au lieu » de Uzech. Le Loth s'appelle en latin *Oldus* ; le commentateur a fait un » adjectif d'*Oldus* en mettant *oldunum*, qui veut dire du Lot ; joignons » *Uzech-oldunum*, il se trouvera *Uxellodunum*. Je laisse à juger s'il y a une » grande différence, puisqu'il n'y a qu'une lettre d'ajoutée. » A cet exercice, il n'y a qu'une légère difficulté, c'est que l'appellation latine du Lot est Oltus et non point Oldus ; c'est qu'en langue celtique l'*oppidum* cadurque se nommait *Uasel-dun*, dont les Romains firent *Uxello-dun-um*.

M. Champollion. — Je me permettrai cependant de signaler le danger d'accepter de confiance l'équivoque concours d'auxiliaires qui ravagent plutôt qu'ils ne fécondent le champ des études historiques.

Les délégués de la Commission regretteront, par suite, l'injuste querelle suscitée à un savant estimé, dont je m'honore d'être le compatriote. Sans chercher au *Mercur de France* le mot d'une énigme maintenant dévoilée, il ne leur semblera plus impossible de comprendre comment et pourquoi *l'auteur des nouvelles recherches sur Uxellodunum imagine que le point défendu par les Gaulois, c'est-à-dire l'oppidum, doit être cherché dans l'isthme ou en dehors de la presqu'île...* — Ils reconnaîtront qu'en bonne logique, l'avocat de *Capdenac* (1) ne pouvait se dispenser de suivre ses adversaires sur le propre terrain où leur thèse avait circonscrit et concentré le débat.

M. Champollion semble avoir d'ailleurs, pressenti le grief, car, à tout événement, il a discuté cette face du système de la Commission, et a mis sa conscience en repos dans les lignes qui suivent : « On ne pourrait pas avec plus de succès, dit-il, placer Uxellodunum sur la portion de la montagne qui se prolonge dans la presqu'île, car, escarpée vivement au nord, vers la coupure, dans

(1) M. Champollion publia, en 1820, un estimable travail intitulé : *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*. Beaucoup d'érudition fut dépensée au service d'une thèse ayant pour but de prouver qu'à Capdenac seul devait être dévolue l'attribution de l'*oppidum* cadurque. La même thèse avait été déjà soutenue par d'autres écrivains de mérite ; mais tous avaient négligé de se rendre compte de l'importance réelle de la place qui vit les dernières convulsions de l'indépendance gauloise. Le lieu de Capdenac n'a qu'un périmètre superficiel de trois hectares : comment y loger la population ordinaire et accidentelle qui s'y renferma ? comment y trouver la place des troupeaux et celle de la garnison ? comment, sur le plateau de *la Roque*, d'une étendue de trente-cinq mille mètres carrés, faire camper une armée de près de trente mille hommes, lorsque l'on sait que les Romains, dans les positions où ils s'établissaient, réservaient de dix à quatorze mètres par homme ? Si j'aborde la charte invoquée par M. Champollion, je me demande comment les rois Philippe le Long, Jean II et Charles VI auraient, dans leurs chartes des années 1320, 1361 et 1393, compris Capdenac dans le territoire des Cadurques, alors qu'il est constant que, dès le onzième siècle, cette place et son territoire avaient été incorporés au comté de Rouergue. Capdenac avait été maintenu, il est vrai, dans le diocèse de Cahors ; mais en ce qui concernait l'administration civile, il relevait encore de la sénéchaussée de Rodez dans les douzième et treizième siècles. On consultera utilement à cet égard une récente et savante brochure de M. Léon Lacabane, directeur de l'École des Chartes.

» laquelle Luzech est bâti, elle se termine au midi par une pente
» très douce, praticable pour les voitures, qui parviennent facile-
» ment sur sa croupe, où il n'existe aucune trace d'anciennes con-
» structions ; et moins encore que tout autre lieu, celui-là convien-
» drait, par sa position, à ce que nous savons d'Uxellodunum. Il
» est possible qu'un soigneux examen géologique du terrain fit
» même voir que le Lot coula très anciennement de l'est à l'ouest,
» au point même de l'isthme de Luzech, et que d'immenses ébou-
» lements, dont la coupure de la montagne offre encore des traces,
» obstruant subitement son cours, le forcèrent à doubler entière-
» ment la montagne, selon la pente naturelle du terrain. On pourrait
» considérer comme un témoignage du changement graduel que,
» dans cette supposition, ces lieux auraient dû subir, la dénominati-
» on d'île, donnée à ce qui n'est aujourd'hui qu'une presqu'île,
» dénomination notée sur la carte de *Cassini*, et que conserve
» l'église existante à son extrémité sud, consacrée à Notre-Dame
» de l'île (1). Enfin, si l'état actuel du cours ~~du~~ du Lot à Luzech
» remonte à l'époque d'Uxellodunum, on sait déjà que ce lieu n'en
» convient pas mieux à la ville gauloise, et qu'on ne peut pas l'y
» trouver : si le Lot, au contraire, passait dans la coupure de
» la montagne, on ne doit pas même l'y chercher, puisque alors
» l'isthme, qui a paru si concluant, n'aurait pas même existé (2).
» Ainsi, ni l'état actuel des lieux, ni tout autre que l'on peut pré-
» sumer, ni de laborieuses métamorphoses hasardeusement suppo-
» sées dans le nom de Luzech, ne permettent d'y reconnaître l'an-
» tique Uxellodunum, etc ... »

Les extraits que l'on vient de lire ne prouvent-ils pas que ni le monticule de la Pistoule, ni la presqu'île n'échappèrent à la dis-

(1) Suivant M. Lafage, l'appellation de *territoire de l'isle* est écrite dans de très anciens actes, et elle était nécessairement préexistante à la chapelle, que sa forme architecturale ne fait pas remonter au delà du quatorzième siècle. Si le nom d'*isle* venait à ce terrain de la tradition, il en résulte forcément que cet état déterminé des lieux existait aux époques historiques, et par conséquent au temps de César. Que deviennent, dans cette hypothèse, les prétendus trois cents pieds échappant au contour du fleuve ?

(2) A un point donné du chaînon qui traversait l'isthme, du nord au sud, et à peu près au droit du canal actuel, il existait une coupure appelée la *trinquade*, dont l'origine est inconnue. Cette baie était l'œuvre peut-être de l'action érosive des eaux ; mais peut-être aussi fut-elle taillée dans la roche, afin de faciliter les communications des habitants de Luzech avec le cours supérieur du Lot. :

cussion critique de M. Champollion, et qu'il repousse au même titre la thèse de l'*Examen historique*, et celle de MM. Lafage et consorts?

Un mot encore à la décharge de mon savant compatriote. En relevant avec vivacité ses procédés de mesurage à l'égard de l'isthme, l'*Examen historique* s'exprime ainsi : « Il est vraiment » inconcevable que ce savant (M. Champollion), qui paraît avoir » eu sous les yeux un bon plan de Luzech, si on en juge par la » reproduction que lui-même en donne, ait pu émettre des asser- » tions complètement erronées, et quelquefois tout à fait inintel- » ligibles. C'est ainsi qu'il dit : *l'isthme a de largeur trois cents » pieds environ à sa base, mais à son sommet à peine en a-t-il qua- » rante*. — Depuis quand indique-t-on la largeur d'un isthme par » celle de son sommet? C'est comme si l'on prétendait mesurer » l'isthme de Panama à la crête de la Cordillère. — Mais ce n'est » pas seulement la manière de mesurer la largeur de l'isthme qui » est fautive, l'assertion en elle-même est absolument inexacte : » cet isthme ne forme pas talus ; la différence entre la base et le » sommet est peu sensible, et la preuve que cet isthme n'est pas » montueux se trouve, nous le répétons, dans ce fait qu'il a été » coupé par un canal à ciel ouvert depuis le temps où M. Cham- » pollion écrivit son mémoire. — Lors donc que ce savant dit : » *A Luzech, de la sommité de l'isthme on descend rapidement dans » la ville*, nous ne pouvons mieux faire, entre son allégation et la » nôtre, qui se trouvent en pleine contradiction, que de renvoyer » le lecteur au plan, simple calque de la minute de la carte de » l'état-major, au quarante millième, que nous joignons à cette » discussion. — Maintenant, comment M. Champollion imagine que » le point défendu par les Gaulois, c'est-à-dire *l'oppidum*, doit » être cherché *dans l'isthme, ou en dehors du contour de la rivière,* » *et pourquoi, il néglige le monticule de la presqu'île, c'est ce qu'il » est impossible de comprendre.* »

Je suis dispensé, j'imagine, à mon tour, de relever cette dernière phrase, car le lecteur n'aura pas perdu de vue la citation extraite du mémoire de M. Champollion, et il se souviendra que cet écrivain n'a aucunement négligé le monticule et la presqu'île elle-même. Il se rappellera aussi la raison de force majeure qui, de par MM. Augier et Lafage, avait poussé leur contradicteur à chercher *l'oppidum dans l'isthme ou en dehors de la presqu'île*.

Ceci dit, le surplus de l'argumentation de l'*Examen historique* est d'une logique parfaite, eu égard aux aspects actuels de l'isthme

de Luzech. Mais si, sans reculer jusqu'à César, l'esprit se reporte seulement à quarante années en arrière, chaque assertion énoncée est fâcheusement contrariée par les anciennes situations topographiques.

Invoquer en conséquence la carte de l'état-major, comme moyen de contrôle, c'est, toutes proportions agrandies, comme si l'on prétendait juger des quartiers neufs de l'Hôtel de-Ville par les vieux plans de Paris. — Afin de comprendre les thèmes opposés des auteurs de *l'Examen historique* et de M. *Champollion*, il est nécessaire de fixer les points précis de la divergence. — Les premiers donnent la qualification d'isthme à l'entier périmètre s'étendant à droite et à gauche du canal, entre les deux caps figurés par les dernières pentes de l'Impernal et de la Pistoule. Le second, ayant la main forcée par le système de MM. Augier et Lafage, limite, circonscrit l'isthme à l'espace le plus resserré entre les deux rives du Lot, au terrain qu'occupent la *vieille ville* et la ligne de fortification qui la domine. Ainsi sont parfaitement légitimés ses assertions lorsqu'il dit qu'à Luzech, de la sommité de l'isthme on descend rapidement dans la ville. — *l'Examen historique*, enfin, s'appuie sur les circonstances locales actuelles, qui lui donnent pleinement raison lorsqu'il prétend que *l'isthme n'est pas montueux* ; mais si l'on plonge dans le passé, ses affirmations perdent toute autorité, car alors se dresse bien réellement *un talus accentué, et la différence entre sa base et son sommet est des plus sensibles*. Il n'est pas un des anciens de Luzech qui ne se rappelle cet état des lieux, qui ressort, d'ailleurs, des parois intérieures de la partie *est* du canal. Un rapide examen de ces parois dénonce suffisamment l'espèce de barricade qui fermait autrefois l'extrémité orientale de l'isthme.

Et qu'on n'aille pas croire que, sans utilité pour ma cause, je m'attache à prendre mes contradicteurs en flagrant délit d'inexactitude ; les reliefs topographiques que j'essaye de rétablir ont une importance essentielle dans la question que je m'efforce d'élucider. Il est bien avéré qu'antérieurement à l'ouverture du canal qui fut l'occasion du remaniement de ce sol, le promontoire de l'Impernal se continuait à travers l'isthme pour aller adhérer aux derniers ressauts du monticule de la Pistoule, et ne former ensemble qu'une même chaîne légèrement déprimée et surbaissée vers ce point. — C'est en évoquant cette antique conformation que l'on s'explique comment les attaques séculaires du fleuve battant ce front restreint

du promontoire, aux molécules calcaires incomplètement agrégées, en modifièrent les aspects primitifs. C'est en se représentant le Lot s'écoulant et fuyant par la brèche, par l'issue qu'il s'était créée, que l'on voit, qu'on entend le travail de ses eaux miner, désagréger la plate-forme qui recevait leur chute.

C'est ainsi que l'on comprend ensuite pourquoi, dans les deux tiers de son étendue superficielle, les bas-fonds de l'isthme de Luzech vont s'inclinant de *l'est à l'ouest*, suivant les pentes et la direction de l'ancien courant de la rivière. Ainsi encore que l'on voit celle-ci décroître progressivement, cesser de franchir cette passe pour doubler la montagne, et entasser lentement des alluvions profondes sur la sole que ne balayaient plus ses cascades disparues. C'est ainsi, enfin, qu'au temps de César, je persiste à le maintenir, le rameau surélevé, déjà défini, constituait une étroite langue de terre ferme, dont la largeur de base, d'une rive à l'autre du fleuve, ne dépassait pas trente ou quarante mètres.

Loin d'être hypothétiquement hasardée, la théorie que j'énonce a sa raison, sa démonstration évidente, palpable, dans la coupe en profil des parois du canal taillées à vif en plein roc, et dans des amorces caractéristiques aujourd'hui masquées par les maisons, mais qui portent les empreintes des travaux de la sape. Il serait d'autant plus facile, au surplus, de contrôler mes idées à ce sujet, que, le long d'une partie du sas des écluses, on a dû consolider les terrains alluvionnels par un revêtement de maçonnerie contiguë à la roche, dont elle dessine et fait ressortir les contours.

Pour compléter ma description, j'ajoute qu'au douzième ou treizième siècle, le bourg de Luzech s'agrandit, se créa peut-être, sous la protection de la forteresse couronnant un mamelon voisin, mais qu'il dut, par surcroît, se revêtir de la ceinture de pierres, parure obligée de ces âges de fer. Adossé alors au revers *ouest* du rocher qui, se prolongeant à travers l'isthme, du nord au sud, portait lui-même un autre château, son rempart suivait de *l'est à l'ouest* une direction parallèle au tracé du canal actuel. Se repliant ensuite à angle droit, vers le *nord*, il baignait son pied dans le Lot, enferma la place et allait se souder, par un léger retour, à l'escarpement où se dresse encore la forteresse déjà citée. (C'est dans le périmètre ainsi circonscrit que MM. Augier et Lafage placent leur *Uxellodunum*.)

Qu'une légère digression me soit ici permise.

Faisant de mon mieux pour prouver combien je fus sensible au

reproche de *poésie* décoché à mon adresse en pleine Commission, (1) — j'ai mis une sourdine à mon lyrisme, et résisté bravement aux entraînements du sujet qui m'occupe. Qu'on me pardonne donc une dernière émotion, un dernier élan motivé par des paroles qui plus d'une fois ont frappé mon oreille. — Des stratégistes, enthousiastes du génie de César, tiennent en mépris ces *barbares* indisciplinés qui n'avaient souvent que la folie de la bravoure, combattaient et mouraient sans souci des règles de la tactique (2).

Je ne veux certes pas exalter outre mesure les Gaulois qui, comme tous les peuples primitifs, avaient de solides qualités et de grands défauts, dont César sut tirer un habile parti. Les animosités, les rivalités de nation à nation, leur aveugle attachement aux coutumes anciennes, aux habitudes guerrières, l'imperfection de leurs armes offensives, furent les causes principales des triomphes de l'ennemi. Pris et jugés en masse, cependant, ils avaient dans l'âme, et profondément enracinés, l'amour de la patrie, le culte de son indépendance. Cette vertu rachète bien des taches, bien des travers de l'esprit et du caractère !

Il semble d'ailleurs qu'un instinct providentiel inspirait les répulsions de ces peuples, et leur tenace volonté de repousser les splendeurs apparentes, et la pourriture réelle de la civilisation romaine.

Si j'avais à justifier mon admiration et mes sympathies pour les défenseurs de l'*oppidum* cadurque, je dirais qu'en aucun temps, en aucun autre lieu, il ne s'éleva plus d'héroïsme de la traînée de sang

(1) J'ai vivement regretté, à cette occasion, d'avoir donné prise à un grief, en modifiant, dans une vingtaine de mots peut-être, la traduction puisée à l'*Examen historique*; comme aussi de n'avoir pas indiqué la source des chapitres XXX et XXXII du huitième livre des *Commentaires*, qui manquaient à l'œuvre des délégués de la Commission. Une distraction de plume me fit écrire au chapitre XXXIII : *des hommes sans armes*, au lieu de : *des hommes armés*, termes réels de la version latine. Je fais volontiers amende honorable de ces licences, sans intentions mauvaises, afin que la responsabilité de la faute ne remonte pas aux écrivains, aux auteurs mis à contribution.

(2) Dans leurs luttes contre les Romains, les Gaulois se laissaient entraîner de telle sorte à la folie du courage, que beaucoup combattaient le haut du corps dépoillé; d'autres s'attachaient deux à deux, ou par petits groupes, afin d'étaler une égale bravoure. Enfin, leurs longs sabres émoussés, en cuivre ou fer mal trempé, se faussaient, pliaient presque à chaque coup porté; et pendant que la main les redressait en les passant sous le pied, le soldat romain cherchait un fourreau à sa courte épée dans la poitrine de son ennemi.

et de gloire qui, pendant neuf années, inonda la vieille terre celtique. — Le pied du conquérant avait broyé *Alésia*, ses aigles ne planaient plus que sur des fronts humiliés, sur des bras enchaînés; la Gaule entière était décimée, terrifiée, muette, et, dans ce silence, dans cet anéantissement de cent nations, un seul cœur n'avait pas désespéré des dieux et de son courage; une seule voix retentissait provocante et poussant le cri : aux armes ! c'était le cœur, c'était la voix des défenseurs d'Uxellodunum.

Pas un écho ne répondait à ce suprême appel, pas un glaive ami ne brillait à l'horizon, et les Cadurques pourtant résistaient toujours avec opiniâtreté, bien qu'ils eussent vu périr de soif une grande partie des leurs... *Quum pertinaciter resisterent oppidani, et jam magna parte suorum siti amissa, in sententia permanerent...* Ce fut là, quoi qu'on en puisse dire, un magnifique exemple donné au monde... Mais l'âme ambitieuse de César se montra incapable de comprendre cette grandeur de dévouement à une sainte cause.

Après cet hommage rendu aux mânes des compagnons de Luc-térius, je retourne à *la prose*; et ramassant *les faits, les éléments secondaires que j'avais laissés fuir sous ma plume*, comme le disent mes *Aperçus critiques*, je rallie tous ces enfants perdus pour les mener à l'assaut du monticule de la Pistoule.

J'aborde en première ligne la prétendue fontaine, *et le suintement d'eau continu, qui fait croître, au milieu des roches, une végétation plus vigoureuse...*

Je contourne le *site* qui, suivant l'*Examen historique*, *répond si bien à la description d'Hirtius*; j'interroge *le point d'où l'on peut se représenter l'agger, la tour dressée vis-à-vis, la résistance désespérée des défenseurs de la place, lançant de plus haut des matières enflammées, etc....* Mais, moins clairvoyant que mes contradicteurs, je cherche vainement sur ce *site* la reproduction du tableau peint à grands traits par l'historien latin. — Quelle signification donner, par exemple, à *l'agger et à la tour dressée vis-à-vis*? Ne jugera-t-on pas ces expressions bien vagues, bien indécises, eu égard à la source, centre et pivot d'orientations multipliées ?

L'assiette de l'agger, comme de la tour, ne peut trouver sa place sur la crête du monticule de la Pistoule dominant au sud cette prétendue source, et qui d'ailleurs eût été enclavée dans l'enceinte même de la citadelle. On ne la fixera pas non plus vers l'orientation *est*, où l'espace est restreint par des pentes et des escarpements

impraticables, repoussant toute idée qu'il ait pu servir de théâtre à la lutte engagée autour des ouvrages romains incendiés. On ne placera pas davantage l'assiette de ce système de charpente d'une élévation de soixante-dix pieds, *au nord* de la source, sur le relief se prolongeant à travers l'isthme, et dont j'ai déjà caractérisé les anciens aspects, aujourd'hui profondément modifiés. Et pourtant, si les manœuvres des légions romaines se fussent jadis déroulées autour du monticule ou de la presqu'île de Luzech, leur général n'eût certes pas négligé cette position, la seule d'où il pouvait commander la fontaine et en interdire l'usage au moyen d'appareils de huit à neuf mètres au plus. — Pourquoi César aurait-il dédaigné le seul point digne de fixer son attention, celui qui lui permettait d'épargner à ses soldats des travaux longs et périlleux, et de restreindre considérablement l'importance de ses ouvrages, en les dressant sur des roches d'un niveau peu inférieur à celui de la source? Ce contrefort, aux flancs resserrés, aux talus prononcés, aurait été pour ces ouvrages un site prédestiné, qui les eût mis à l'abri des engins incendiaires. Son faite inégal, et de quarante pieds de largeur, au sentiment de M. Champollion, n'eût certes pas permis aux *oppidani* descendant des hauteurs, *oppidani enim, loco superiore decurrentes*, d'y développer leur front d'attaque et d'inquiéter les assiégeants avec la vigueur qu'ils déployèrent à *Uxellodunum*. — Les *Commentaires*, cependant, ne laissent aucune incertitude à l'égard des difficultés de l'entreprise. « C'est à grand » travail, nous disent-ils, et au milieu d'engagements continuels, » que furent élevés de ce côté, en face de la montagne, des ter- » rasses, des mantelets, etc. » *E regione ejus vineas agere adversus montem et aggeres instruere cepit, magno cum labore, et continua dimicatione.*

César, ainsi que je l'ai dit autre part, aurait donc eu du temps à perdre, des bras à lasser, des hommes à sacrifier pour leur imposer sans utilité, et sous les traits de l'ennemi, la construction de mantelets, de terrasses et d'une tour de dix étages dont il n'avait que faire.

Peu importera, du reste, que le monticule de la Pistoule fût compris dans l'enceinte de *l'oppidum*, ou bien, qu'à l'exemple du mont de *Vesontio*, il constituât une citadelle distincte, comme le veulent mes honorables contradicteurs. Dans l'un et dans l'autre cas, la ligne de défense de la Pistoule aurait nécessairement occupé une zone inférieure des pentes latérales, puisque ses sommets découpés

en arête et se profilant sur un développement de quatre à cinq cents mètres, n'offrent nulle part une aire propre à l'établissement d'un système quelconque de fortification.

Supposant donc que l'on concède au bizarre périmètre intérieur de cette prétendue citadelle une superficie de quatre ou cinq hectares, à peine suffisante pour une garnison de deux mille hommes, on est réduit à descendre ses murs de protection à vingt ou vingt-cinq mètres de la base du relief.

On est contraint en même temps, pour se conformer au texte, de conduire les fronts *est* et *ouest* de ces défenses jusqu'aux abords de la fontaine, puisqu'on n'ignore pas qu'à *Uxellodunum* elle venait sourdre sous le rempart, *sub oppidi murum*. Il reste donc acquis que les murailles, abritant les assiégés, étaient assez rapprochées de la source, pour leur permettre d'en écarter l'ennemi, et de protéger ceux des leurs qui allaient y puiser. — Ces avantages de position furent annulés, furent détruits par les ouvrages qui donnèrent aux Romains la faculté d'interdire, à leur tour, l'accès des eaux aux Gaulois altérés, et de leur rendre projectiles pour projectiles.

Les conséquences à déduire de cette exposition seront le coup de grâce pour la thèse de l'*Examen historique*. En voici la raison péremptoire : les lieux, à Luzech, repoussent toute idée que la fontaine, si fontaine il y a, n'eût pas été enclose dans l'enceinte des fortifications. L'esprit s'y refuse encore à concevoir comment, après l'ouverture même du siège, mais avant l'entier investissement de la place, les Cadurques, mettant à profit le répit laissé par Caninius, ne s'attachèrent pas à compléter la contrevallation, de manière à paralyser les plus agressives machines de guerre, et à garder sous la main le bassin d'une fontaine, condition pour eux de vie ou de mort. — Lorsqu'en poursuivant les investigations, on se met en quête des bandes de terrain, des zones taillées en corniche qui devraient régner le long des pentes, et accuser les assises de ces remparts dont César a dépeint la forme et les dimensions, on est surpris de n'en retrouver ni indice ni vestige ; et pourtant c'était là un point d'appui, une base indispensable ; car on ne supposera pas que les amas de pierres, de terre et de bois qui composaient les pittoresques fortifications gauloises, aient reposé jamais sur de rapides versants.

Quand j'arriverai à circonstancier les plateaux et les revers de Puy-d'Ussolud, les yeux y découvriront ces appropriations caractéristiques qui manquent à Luzech, ils y retrouveront des démarca-

tions tranchées, des plates-formes, des bourrelets naturels ou artificiels, révélant, avec la plus indiscutable évidence, leur antique destination.

Pour ne point laisser de lacune dans ce travail d'exploration, je m'attache enfin à l'orientation *ouest* du *suintement* si connu; car j'imagine que c'est sur le sol du *Barri*, ou faubourg de Luzech, que les délégués de la Commission ont entendu asseoir *l'agger* et la tour d'attaque des Romains. Mais là encore, j'ai à constater que le monticule n'est sensiblement évasé qu'en raison de trois ressauts superposés, dont le premier, siège du *suintement continu*, est à seize ou dix-sept mètres de hauteur verticale au-dessus de la plaine voisine, au-dessus de l'esplanade du *Barri*. On estime conséquemment déjà, qu'une tour de soixante-dix pieds n'était aucunement nécessaire au but que se proposait César. Mais qu'advient-il du thème de mes contradicteurs, si, avec certaines éditions du texte original, on assigne soixante pieds d'élévation à la terrasse (*à l'agger*) et dix étages à la tour : soit, cent vingt pieds environ à l'ensemble de ces échafaudages? Ce n'est plus seulement le terre-plein de la source qui se trouve alors dominé de haut; c'est le faite même des remparts qui est commandé et dépassé de dix à douze mètres.

Comment mettre d'accord le récit d'*Hirtius* et l'état des lieux si nettement défini à Luzech? Aucun ouvrage, dit le narrateur, ne pouvait être amené à égaler le niveau des murs d'Uxellodunum... *Non quidem quæ mænibus æquaretur (id enim nullis operibus effici poterat)*. En présence d'une attestation si formelle, d'une telle précision dans le texte, il ne reste que le choix entre cette double alternative : ou repousser sans merci le système de l'*Examen historique*; ou bien, se ranger carrément à une opinion tout aussi carrément formulée devant moi, et n'accorder qu'une créance, qu'une foi médiocre à la version des *Commentaires*. — Passant à un autre ordre de faits, je ne veux pas infliger au lecteur l'ennui d'une deuxième édition revue et corrigée des configurations d'une contrée déjà esquissée ailleurs; mais le sentiment de la vérité me contraint à revenir sur d'anciennes impressions, à atténuer des saillies, des aspects, dont un brouillard du mois de décembre altéra sensiblement à mes regards la nature, la forme et les inclinaisons. J'ai trop vivement accentué, en effet, les deux étages, les deux croupes distinctes de ce monticule de la Pistoule qui se dresse dans la presqu'île, par-dessus les bras du fleuve qui l'enserme. Un examen plus attentif et poursuivi dans des conditions meilleures,

m'a montré que *la muraille cyclopéenne de mes Aperçus critiques* n'est autre chose qu'un coteau de médiocre hauteur, dont le flanc le plus roide se prolonge du nord au midi, et domine la plaine de Trescol. Les cimes culminantes de sa crête et de son plateau ont une altitude égalant le tiers à peine de celle de Puy-d'Ussolud, et débutent par une surélévation de vingt à vingt-cinq mètres, pour monter progressivement et s'arrêter à environ quatre-vingts mètres. Ses pentes latérales, plus ou moins déclives et où poussent des bois taillis et des cultures, surmontent des escarpements qui semblent surgir, par places, des alluvions étendues à leur base. Toutefois, les fronts de rochers réellement abruptes ne constituent, à Luzech, que la dixième partie du contour des reliefs ; tandis qu'à Puy-d'Ussolud les déclivités, se refusant pour ainsi dire à l'escalade, formant l'exception, et les escarpements inaccessibles, la loi générale. — Il est à remarquer aussi qu'à Luzech les terrains qui enveloppent à l'ouest, au sud-ouest et au sud la ferme de la Pistoule, vont s'abaissant insensiblement, et, à quelques talus près, se confondent avec la plaine : de telle sorte que M. Champollion a pu dire avec autorité, *que cette montagne se termine au midi par une pente très douce, praticable pour les voitures qui parviennent facilement sur sa croupe.*

Quelle analogie, quels rapports apercevra-t-on, je le demande, entre ces circonstances topographiques et celles qui ressortent de la narration d'*Hirtius* ? On en jugera à la lecture des passages suivants : dans l'un il est dit, qu'*Uxellodunum était protégé, de tous côtés, par des rochers très escarpés difficiles à gravir par des hommes armés, même en l'absence de tous défenseurs*; dans un autre, il est écrit, qu'*un fleuve divisait la profonde vallée entourant presque complètement la montagne sur laquelle était située, escarpée de toutes parts* (*præruptum undique*), *l'oppidum cadurque*. — N'y a-t-il pas un abîme entre le lieu si énergiquement caractérisé par l'historien, et le monticule, objet des prédilections de l'*Examen historique* ? — Sans s'arrêter à la boutade accusant d'inexactitude le thème latin, et qui tendrait, par parenthèse, à discréditer l'œuvre entière de César, n'est-on pas forcé de convenir qu'à des points de vue essentiels, les passages rapportés sont radicalement inapplicables à la presqu'île de Luzech ? Je ne méconnaîtrai pas que le Lot l'environne à peu près, et que sa plaine, ses reliefs, tout en elle séduit le regard, impressionne l'esprit. Toutefois, un examen même superficiel prouve bien vite que cette illusion n'est qu'un leurre,

et qu'hormis le contour du fleuve, circonstance qui se reproduit, à peu près encore, sur d'autres points de son cours, rien dans la presque ile dont s'agit ne répond à l'idée que donne du site d'Uxellodunum le récit d'Hirtius. Je ne nierai pas non plus qu'à l'endroit le plus resserré d'une rive à l'autre, l'intervalle ne soit conforme, à une trentaine de mètres près, à celui qu'indique le texte ; mais fût-il plus exact, et sans écart de *deux pieds, plus ou moins*, comme le veut M. Augier, cette coïncidence, mise en regard des impossibilités signalées ailleurs, ne serait encore qu'une bizarrerie du hasard. Heureusement qu'entre cette autre illusion et la réalité, le jeu, la marge sont assez prononcés pour qu'on ne puisse tirer, ni induire de l'accident aucune conséquence sérieuse, alors qu'il s'agit d'une rivière aux flots, aux rivages changeants, qu'une période de dix-neuf siècles a dû alternativement rapprocher ou éloigner de la plate-forme de l'isthme. Ne sait-on pas que vis-à-vis cet isthme il n'existe à l'est, comme à l'ouest, ni contre-forts, ni bancs calcaires pouvant opposer un obstacle aux mouvements des eaux ? Si l'encassement généralement assez profond du Lot lui interdit les migrations fréquentes et prononcées que se permet la Dordogne, on ne peut cependant prétendre qu'il fut toujours immobile dans ses berges. L'*Examen historique*, si enclin à accepter cette *immutabilité*, a-t-il pensé aussi que les *rochers de toutes parts escarpés*, protégeant la cité cadurque, se soient fondus, dispersés au souffle des aquilons, pour aller où sont allées les neiges d'antan ?

Une dernière observation au sujet de l'inévitable fontaine dont la position et le bassin à sec ont séduit et abusé MM. Augier et Lafage. — Les délégués de la Commission topographique des Gaules devaient-ils s'abandonner à une égale illusion, lorsqu'au lieu d'être situé là même où un intervalle d'environ trois cents pieds échappait au contour du fleuve, *ab ea parte quæ, fere pedum trecentorum intervallo, fluminis circuitu vacabat*, le prétendu ressaut de son bassin git à un point où l'*intervalle*, entre les deux rives, est d'environ six cents pieds.

L'unique argument soi-disant irrésistible, c'est-à-dire l'étranglement précis de l'isthme au droit de la source, disparaît ainsi à son tour devant la plus simple opération de mesurage.

Que si d'aventure on venait à se plaindre de trop de monotonie et de quelque obscurité dans mes peintures, j'invoquerais, comme circonstance atténuante, les difficultés de la *besogne*, mon insuffisance à jeter une verve intarissable, une variété continue dans une thèse

aride, ingrate, condamnée à ressasser les mêmes faits, les mêmes idées, et à tourner fatalement dans le cercle de *Popilius*. — J'ajouterais qu'il est mal aisé d'éclairer par la plume et par la parole des questions topographiques, aux détails infinis qui se heurtent, se font ombre les uns aux autres.

La vue des lieux rendrait peut-être mes démonstrations plus claires, plus intelligibles à l'œil et à l'esprit; mais, en tout cas, la lumière peut se faire aussi, au moyen du plan convenablement exact, où mon fils a reproduit les reliefs de la presqu'île de Luzech et du territoire qui l'environne.

J'arrêterais ici ma controverse, que cette presqu'île et son monticule ne se relèveraient pas, je crois, des assauts qu'ils ont subis. — On m'a assuré, il est vrai, que les dissidences touchant les attributions rivales étaient entrées dans une phase nouvelle, inattendue; mais, quelque imprévu qu'il soit, je ne déserterais pas, non plus, cet autre champ de discussion.

On m'a dit que le système de la Commission, se formulant plus nettement, laissait sans emploi les sommets et le promontoire de l'Imperial, aussi bien que l'isthme lui-même, pour concentrer les campements romains vers la rive gauche du Lot, sur les plateaux de *Roquecave*, de *Toletti* et de *Saint-Vincent*.

Je n'aurai donc plus, grâce à Dieu, à poursuivre, derrière leur silence ou à travers de vagues indications, la pensée de mes honorables contradicteurs; je n'aurai donc plus à entasser hypothèses sur hypothèses, comme j'ai dû le faire en écrivant les *Aperçus critiques*, et à fouiller ce chaos pour y chercher une solution introuvable.

Sur les errements qui se révèlent à moi, je n'ai qu'à reprendre la controverse où je l'avais laissée, je n'ai qu'à étudier les mouvements des Gaulois, les évolutions de César et de son lieutenant, et à les adapter, si faire se peut, au système mis à l'ordre du jour.

Supposant donc les camps romains sur les montagnes qui ferment l'horizon au sud et au sud-ouest de la presqu'île, et vont se recourbant comme pour embrasser la rive gauche du Lot, il en résulte que l'investissement de la place devait forcément se poursuivre sur la même rive; il en résulte que le territoire de la presqu'île restait à l'entière disposition des *oppidani*, et que la rivière elle-même demeurait livrée, dans une certaine mesure, à l'usage commun.

Mais ici se présente une souveraine objection : pour serrer la

ville de près, pour occuper et fermer l'isthme, point stratégique important; pour aborder, en un mot, les travaux, les difficultés du siège, l'armée romaine était dans l'obligation absolue de traverser la rivière, soit à gué, soit de toute autre façon : et cependant, l'historien ne fait pas la moindre allusion à des nécessités qui auraient si fort rehaussé, à ses yeux, la constance et l'intrépidité des légions de César. Les gués eux-mêmes, s'il en existait dans ces temps, eussent été confiés à la vigilance de postes détachés, à la surveillance des vedettes romaines, et il faut admettre, par suite, le libre passage de l'isthme et de l'Impernal, afin de concevoir l'évasion, sans coup férir, des fourrageurs de Drappès et de Luc-térius.

Mais que l'on me dise alors pourquoi les convoyeurs de ce dernier ne s'engagèrent pas dans la voie déjà suivie, pour jeter leurs provisions dans la ville ?

Cette voie eût été ouverte, praticable, puisque Caninius avait dû rallier, masser ses troupes, afin de les soustraire aux attaques nocturnes. — *Nonnunquam autem expeditionibus nocturnis castella nostrorum adoriuntur. Quam ob causam C. Caninius toto oppido munitiones circumdare cunctatur...*, etc. Dans cette conjoncture, la marche du convoi était tracée par les sentiers des revers ouest de l'Impernal, de tout temps accessibles au pied des bêtes de somme. — Ce serait donc par une aventureuse bravade que Luctérius aurait voulu côtoyer, à deux kilomètres de là, les positions ennemies, éveiller les sentinelles au bruit de ses pas, et se heurter follement contre des campements bien connus, pour aboutir à rencontrer entre l'*oppidum* et lui une rivière qu'il pouvait éviter ?

Il est impossible qu'une raison acceptable puisse colorer, puisse justifier à Luzech d'aussi étranges manœuvres. Énoncer ces propositions, ces faux semblants d'impétie, ce n'est point faire brèche à l'intelligence ou à l'honneur du chef cadurque, mais bien ruiner de fond en comble le système de l'*Examen historique*. — On ne saurait prétendre, non plus, que les Romains se bornèrent à tirer une ligne inoffensive le long de la rive gauche du Lot, lorsqu'on sait qu'à *Uxellodunum* ils eurent à élever des mantelets et des terrasses, à dresser une tour de dix étages, à combattre autour de leurs ouvrages en feu, à gravir la montagne pour simuler un assaut, à tenir enfin la garnison en respect pendant qu'ils poursuivaient, à son insu, les fatales galeries souterraines.

Tant de travaux, de luttes, de marches et de contremarches

n'auraient pu s'accomplir qu'en franchissant la rivière, qu'en passant et repassant à travers son large lit; et, circonstance inexplicquée et inexplicable, le narrateur latin n'aurait pas dit un mot, n'aurait pas laissé soupçonner des évolutions si glorieusement, mais si péniblement accomplies? Qu'on analyse, qu'on épèle le texte, et l'on sera frappé du rôle passif dévolu au cours d'eau baignant *les racines* de la montagne d'*Uxellodunum*. On se convaincra que l'assiégeant ne s'en préoccupa qu'autant que l'assiégé s'y pouvait abreuver. Si, à chaque tentative agressive des soldats de César; si, à chacun de leurs mouvements offensifs contre l'*oppidum*, le fleuve qui le protégeait eût été le chemin obligé des assaillants, *Hirtius* aurait-il gardé à ce sujet un profond, un inconcevable mutisme? Poser l'interrogation, n'est-ce pas provoquer une réponse qui condamnera, qui repoussera virtuellement les prétentions de Luzech et de sa presqu'île?

Que penser encore de l'élément de controverse résultant des bagages (*impedimenta*) existant dans la place? Que penser de la difficulté de les soustraire à l'ennemi! — Dois-je redire à satiété que, puisque de l'aveu de la Commission, les légions et la cavalerie romaines étaient campées sur les bords opposés du Lot, à plus de deux kilomètres de l'isthme et de l'Impernal, les Cadurques n'auraient eu qu'à se couvrir d'une ordinaire prudence et des ténèbres de la nuit pour faire échapper leurs bagages par cette issue, comme s'échappèrent les fourrageurs de Drappès et de Luctérius?

Ce n'est là toutefois qu'un point dans l'espace, qu'un fétu dans le débat; car de l'arène ouverte il surgirait d'inépuisables témoignages infirmant la thèse de mes contradicteurs. Malgré mon désir de restreindre les preuves et de ne point éterniser ce conflit, je ne dois point négliger le passage du texte, dont j'emprunterai la traduction au Mémoire des délégués de la Commission: « Un » fleuve, divisant une vallée profonde, enveloppait presque com- » plètement la hauteur sur laquelle était situé, escarpé de toutes » parts, l'*oppidum Uxellodunum*. Détourner ce fleuve était rendu » impossible par la nature du lieu, car il s'enfonçait tellement au » pied de la montagne que, nulle part, la dérivation à l'aide de » fossés de niveau inférieur, n'était praticable; *mais la descente » était abrupte et si difficile pour les défenseurs de la place, que, » si nous y mettions obstacle, ils ne pouvaient, sans blessure ou » danger de mort, ni aller au fleuve, ni gravir au retour leur rude » montée*. Voyant cette difficulté de la position, César disposa ses

» archers et ses frondeurs, plaça même des machines en face des
» descentes les plus faciles, et parvint ainsi à écarter les assiégés
» du fleuve. »

La phrase ci-dessus soulignée, formât-elle le seul élément caractéristique des lieux, elle suffirait pour prouver l'inanité des revendications que je combats : elle établit, en effet, que les pentes les plus accessibles d'*Uxellodunum*, celles en face desquelles César disposa ses machines, ses archers et ses frondeurs, présentaient *une descente abrupte et difficile pour les défenseurs de la ville*. Il est acquis aussi que, de leurs postes d'observation, les hommes de trait pouvaient, non-seulement interdire aux assiégés l'accès de la rivière, mais encore les blesser et les tuer lorsqu'ils descendaient ou remontaient les déclivités de la montagne. On n'a pas oublié, d'autre part, qu'à Luzech le monticule n'a d'escarpements, médiocrement élevés d'ailleurs, que dans la dixième partie environ de son pourtour, et que le surplus de ses versants n'oppose pas d'obstacles sérieux à l'ascension. On n'a pas oublié également qu'au midi son plateau extrême s'infléchit, s'abaisse insensiblement vers le couchant, et va mourir au niveau de la plaine par une inclinaison qui, sur un parcours de cinq ou six cents mètres, est praticable aux voitures. N'est-on pas surpris dès lors qu'une confusion ait pu se faire entre des lieux si disparates, entre le site de Luzech et celui d'*Uxellodunum* ? parviendra-t-on aussi à faire accepter les prodiges de vigueur et d'adresse des archers et des frondeurs atteignant, blessant à mort les assiégés qui descendaient ou gravissaient leur *rude montée*, alors qu'entre l'assaillant et le but de ses projectiles meurtriers, il aurait existé la rivière et la plaine qui lui confronte, c'est-à-dire un intervalle variant entre deux cents et cinq cents mètres ?

S'il prenait fantaisie de rétorquer l'argument, en rappelant que l'*Examen historique étendant l'oppidum dans l'entière presque-île*, recule conséquemment ses limites jusqu'aux abords de la rivière, ma réponse serait plus décisive encore.

Dans cette hypothèse, le monticule étant compris dans le périmètre de la ville, il n'existe plus de descente abrupte et difficile (*difficilis et præruptus descensus*) entre son mur d'enceinte et le cours d'eau.

Comment dès lors les projectiles des frondeurs et des archers auraient-ils passé par-dessus les murailles et à travers les habitations, pour aller frapper les *oppidani* descendant ou gravissant

des montées ainsi enclavées ? — Comment ceux-ci se seraient-ils préoccupés de la fontaine Pérenne, de l'accès mortel du fleuve et de tous les engins agresseurs, alors que des fossés, des puits approfondis de quelques mètres et creusés au cœur de la place, auraient mis les abondantes infiltrations du Lot à portée de toutes les mains et de toutes les lèvres ? Comment apercevoir une ombre de corrélation entre le texte latin et des détails topographiques si fidèlement déterminés ? comment perdre bénévolement son temps et ses pas à chercher *Uxellodunum* dans la presqu'île de Luzech ?

Me référant de nouveau au système qui assignerait la rive gauche du fleuve aux positions de l'armée romaine, je m'efforce vainement de saisir les motifs de l'épouvante des assiégés redoutant pour eux le destin d'*Alesia*. *Quod cum animadverterent oppidani, miserrimaque Alesiae memoria solliciti, similem casum obsessionis vererentur.....*, etc. Quelle analogie pouvait-il se rencontrer entre la cité des *Mandubes*, complètement enfermée dans la circonvallation de César, et les lignes d'attaque qui, à Luzech, eussent offert la large solution de continuité résultant des deux lits de la rivière, et du développement de l'isthme ; et donné, par suite, toute liberté de mouvement aux gens de la place ?

Pour dernière difficulté à apprécier, à opposer aux auteurs de l'*Examen historique*, je rappellerai le combat livré aux convoyeurs de Luctérius, dont mes *Aperçus critiques* ont esquissé les sanglantes péripéties ; et je me contenterai d'y relever une seule circonstance, en apparence peu saillante, mais qui a, à mes yeux, une signification capitale.

En discutant dans une autre œuvre l'effectif probable des troupes de Luctérius, j'indiquais le chiffre d'un millier d'hommes, car leur chef, ajoutais-je, avait dû prévoir les éventualités de l'expédition et se mettre en mesure d'y faire face.

Lorsque Caninius, avisé par ses sentinelles de la marche du convoi, eût rapidement disposé ses moyens d'attaque, il poussa certainement contre lui des forces supérieures, continuant en cela la prudente tactique dont il ne se départit jamais devant *Uxellodunum*.

Abordés de front, sur les flancs et sur les derrières, Luctérius et l'escorte du convoi durent être entourés, enfermés par les lignes des assaillants qui fondaient, se ruaient sur eux de leurs positions dominantes.

Ce mode d'attaque, joint aux accidents du terrain, explique le

petit nombre des Gaulois échappés au désastre. *Profugit indè cum paucis Lucterius, nec se recipit in castra.*

Comment et pourquoi pas un seul de ces fugitifs ne reprit le chemin qu'ils venaient de parcourir, pour regagner le camp Drappès, c'est là un secret enfoui dans la nuit du passé ? Ce mystérieux incident ne révélerait-il pas des conditions particulières, exceptionnelles, eu égard au territoire, théâtre de la lutte ?

Eh quoi ! pas un de ceux qui eurent l'heureuse chance de se soustraire au carnage, n'aurait eu la pensée de rejoindre ses compagnons, n'aurait eu l'instinct du cheval de guerre qui, privé de son guide, retourne promptement à son rang de colonne ? Luctérius lui-même, *cet homme d'une grande audace*, aurait-il déçu, dans cette heure funeste, jusqu'au niveau des âmes vulgaires ? aurait-il tourné le dos au chemin du devoir, et préparé, avancé la ruine de Drappès, en lui cachant les événements, en le laissant dans une décevante sécurité ? On n'ignore pas qu'attaqué à l'*improviste* dans la même journée, celui-ci vit son camp pillé, ses soldats taillés en pièces, et qu'il tomba de sa personne aux mains de l'ennemi. Caninius, qui eut la fortune de ce double triomphe, avait dû juger, à la tenue des défenseurs du camp, à leur défaut de vigilance, ou à d'autres indices, que Drappès, en pleine sécurité, ignorait la défaite de son collègue.

J'ai beau chercher dans les champs de Luzech les causes, l'explication de la conduite de Luctérius et des rares fugitifs qui, comme lui, sauvèrent leur vie, rien dans la plaine, rien dans les vallons, rien sur la montagne ne laisse entrevoir le mot de cette énigme. D'un autre côté, les uns et les autres auraient eu toutes facilités pour rentrer dans l'*oppidum*, et reprendre leur rang au milieu des braves qui y foulèrent le seul coin libre encore de la terre gauloise ! Quand Luctérius se savait pressé par la trahison, exposé à l'implacable animosité de César (*quum sibi conscius esset quam inimicum deberet Cæsarem habere*) comment n'aurait-il pas cherché un refuge là où étaient pour lui le devoir et l'honneur ? — A Luzech tout semblerait vraiment conspirer contre la mémoire, contre le renom du chef cadurque ; et pourtant, si sa vertu avait donné prise, avait fourni prétexte à un doute, à une suspicion, l'historien latin se serait certainement donné garde de dissimuler, de taire les défaillances de ce constant ennemi de Rome ; l'honneur du proscrit n'eût pas été mieux respecté que ne le furent sa personne et sa vie.

Je le répète donc, le secret de toutes ces choses incomprises ou obscures doit être cherché ailleurs que sur les rivages du Lot.

Lorsque j'interrogerai les sommets, les contours et les approches de Pech-du-Mont et de Puy-d'Ussolud, ces arcanes s'y dévoileront, la vérité, la lumière jailliront des coteaux et des vallées, chaque écho du rocher portera témoignage pour un vaillant cœur. Ainsi dégagée des ombres même de l'histoire, la noble figure de l'ami, du compagnon d'armes de Vercingétorix planera, glorieuse et fière, sur les souvenirs d'Uxellodunum.

PUY-D'USSOLUD.

Comme je l'ai déjà dit, j'avais trop accusé, trop accentué, dans mes *Aperçus critiques*, certains reliefs du monticule de Luzech ; et, par contre, j'avais commis, à mon insu, l'excès opposé, en ce qui concerne Puy-d'Ussolud. N'ayant pu mesurer cette dernière montagne, les notions de son altitude s'étaient altérées, effacées dans mon esprit, et ma bonne foi avait accepté plus volontiers le risque d'amoindrir que celui d'exagérer l'élévation de ses sommets. Mais aujourd'hui, grâce au calque de la carte de l'état-major accompagnant un exemplaire plus complet du Mémoire des délégués de la Commission, j'ai pu m'assurer qu'à un point déterminé l'une des cimes de l'Imperial est à une hauteur de 127 mètres au-dessus de la rivière du Lot ; j'ai pu me convaincre aussi que les plateaux de Roquecave, de Toletti et de Saint-Vincent sont à 154 mètres, la crête du monticule de la Pistoule à 80, et les abords de la ferme de même nom à 40 mètres environ. J'ai déjà dit qu'à partir de ce dernier point de repère, cet étage de la Pistoule va, sur un front étendu et par des déclivités de sept à huit centimètres par mètre courant, se confondre et se perdre à l'ouest et au sud-ouest, dans les niveaux de la plaine adjacente. On voudra bien se souvenir que, par ce revers peu montant et peu mal aisé, un attelage, venu de la plaine, atteindrait, sans être essoufflé ni rendu, la ferme qui couronne la croupe du monticule. On se souviendra de même que descente et remontée ne sont, par con-

séquent, *abruptes ni difficiles*, et qu'Hirtius y chercherait vainement le pittoresque modèle de ses énergiques peintures.

Consultant la même carte, au sujet de Puy-d'Ussolud, j'y remarque que près de Mezels la Dordogne est à 108 mètres au-dessus du niveau de la mer. Gagnant de là la montagne, j'apprends que les *Timplès* sont situés à 203 mètres au-dessus du fleuve déjà nommé, et je vois à 130 mètres le point le plus affaissé de *l'isthme* qui sépare Pech-du-Mont de Puy-d'Ussolud. Avançant ensuite vers l'ouest, et dans la direction du vallon de *Loulié*, par les inflexions des plateaux, je constate que ceux-ci y dominent encore la Dordogne d'environ 95 mètres. Partant de ces bases, j'apprécie et j'énonce maintenant, par à peu près, les développements verticaux qui vont suivre. Ainsi les gorges, les ravins qui accidentent les confins de ces mêmes plateaux, se maintiennent, de leur côté, à une élévation variant entre 70 et 120 mètres. Si j'aborde le massif principal au pied duquel s'étendent, se relèvent en étages plus ou moins accentués, des collines livrées à la culture, je me heurte à une énorme muraille d'escarpements à pic, ou à des pentes presque aussi inaccessibles qui surmontent partout la roche, et la remplacent par endroits. Lorsque l'œil mesure, de la base au sommet, cette barrière qui défie l'audace humaine, il voit la ligne externe de ses faites onduler, monter et décroître alternativement, mais présenter toujours, au-dessus des coteaux sous-jacents, des aplombs rocheux de 30 à 60 mètres d'élévation verticale.

Ainsi se confirme la vérité de mes précédentes assertions donnant à Puy-d'Ussolud une hauteur générale plus que double de celle du monticule de la Pistoule.

Si j'examine, d'autre part, les esplanades en amphithéâtre de Pech-du-Mont, j'ai à signaler des altitudes débutant à 130 mètres, pour se hausser jusqu'à 150 ; j'ai à signaler des profils ou renflés ou creusés, qui commandent des pentes rapides, et je me demande si tout cet ensemble ne reproduit pas merveilleusement le *lieu très élevé* où Caninius établit ses cohortes ? je me demande si les ondulations tourmentées des terrains n'expliquent pas, ne légitiment pas les trois camps distincts que traça le lieutenant de César ? Lorsqu'à distance enfin la vue embrasse ces deux puissantes masses séparées et différenciées seulement par la dépression de l'isthme, on se figure un colosse de la création renversé, accroupi sur les plaines qui le fuient et l'isolent de toutes parts.

De la voie ferrée, courant de Turenne à la Dordogne, le passant qui contemple Puy-d'Ussoult ne se fait qu'une idée incomplète de la force défensive de cet amoncellement argilo-calcaire, dont deux vastes nappes d'eau baignaient jadis les racines. Les bois taillis qui croissent sur ses revers en altèrent sensiblement les perspectives, et ce n'est qu'en longeant les crêtes qui bornent son périmètre, et quand le regard ébloui des magnificences de l'horizon tombe dans la vallée, que le vertige saisit les plus hardis, et révèle ce qu'était l'*oppidum Uzellodunum*.

On comprend alors pourquoi César, s'attachant résolument à interdire l'accès de la source et du fleuve, n'eut pas même la pensée de mettre à profit les travaux de ses lieutenants, d'ouvrir un siège régulier et de tenter l'escalade de ces rocs contre lesquels seraient venu se briser sa fortune et son génie, l'orgueil et les légions de la république romaine.

Entamant un autre ordre de faits, je rappellerai la thèse soutenue à l'égard de l'ancien cours de la Dordogne, dont les caprices envahisseurs, les habitudes vagabondes datent de loin, ainsi qu'on en peut juger par ce que rapporte Montaigne dans ses *Essais* : « Quand je considère, dit-il, l'impression que ma rivière de Dordogne fait de mon temps, vers la rive droite de sa descente, et qu'en vingt ans elle a tant gagné et desrobé le fondement à plusieurs bastimens, je veoy bien que c'est une agitation extraordinaire ; car si elle fust tousiours allée de ce train, ou deust aller à l'advenir, la figure du monde seroit renversée (1). »

(1) Le fleuve ne s'est point apaisé depuis Montaigne, ses débordements font toujours le désespoir des populations qui lui sont riveraines ; et pourtant des travaux bien entendus changeraient en éléments de fécondité les irrptions même de ses vagues.

Il serait digne d'une administration qui, comme celle de l'empire, s'occupe avec sollicitude de l'aménagement des cours d'eau, d'appliquer au lit de la Dordogne un système que le passé n'a ni étudié, ni tenté sérieusement. Ce n'est pas que je souhaite de voir se renouveler les coûteuses déceptions de la canalisation du Lot, ni d'assister à des entassements de pierres et de chaux qui, à l'exemple de l'éperon du port de Souillac, sauvegardent les uns au détriment des autres. Et encore, quand je parle de sauvegarde, ma pensée recule à cinquante années en arrière ; car l'œuvre utile d'autrefois est aujourd'hui un danger pour ceux qu'elle a mission de protéger. Pour conjurer les ruines que prépare l'éperon dont s'agit, il n'est, à mon sentiment, que deux voies à suivre : infléchir de beaucoup son angle d'inclinaison, ou mieux encore, raccourcir de moitié son prolongement.

Le premier avantage de la dernière opération que j'indique, serait de permettre aux crues de la rivière d'emporter les amoncellements de cailloux.

Je rappellerai également la nappe d'eau alimentée par la tourmente et le fleuve, et qui recouvrait l'étroit vallon de Loulié et la plaine de la *Viane* (ou de la Hierle), à l'ouest et au nord de Puy-d'Ussolud (1).

Pour donner la mesure de l'exactitude de mes aperçus touchant cette plaine de la *Viane*, aujourd'hui convertie en prairies trop souvent submergées, je consigne ici que sa conquête sur d'anciens marais fut si bien l'œuvre du temps, que la propriété n'en est pas absolue, et que son territoire est encore soumis à la vaine pâture pendant certaines périodes de l'année.

On aura gardé souvenance, peut-être, de la charte de l'évêque *Frotaire*, et des circonstances confirmatives de son texte, indiquées avant ou à l'occasion de ce document. La construction du che-

loux qui obstruent la cale d'abordage. Le courant, rejeté, d'autre part, avec moins de violence sur la rive gauche, réagirait beaucoup moins, à son tour, contre celle qui lui est opposée. La plaine de Souillac serait dès lors à l'abri des perpétuelles menaces de la Dordogne, et celle de Lanzaç ne verrait plus s'avancer, comme une marée montante, l'accumulation de galets que la vague dépose et pousse en avant d'années en années. En étudiant partout ailleurs, le long des rivages, et aux époques des eaux marchandes, la direction des courants, on jugerait que pour assurer l'avenir il suffirait d'élever sur les berges des massifs en talus, formés de terres et de cailloux mêlés, recouverts de gazon, à la base défendue par des plantations d'oseraies, et qui recevraient un angle d'inclinaison raisonné et approprié aux circonstances locales. Quand le flot pourrait être dévié sur des falaises, l'action des épis devrait toujours être dirigée de manière à épargner aux francs bords d'aval et de face les trop brusques chocs en retour de la lame. De loin en loin, tout au plus, l'intervention de la maçonnerie serait peut-être nécessaire. Il y aurait surtout à sonder la loi des courants, à entreprendre des études d'hydrogéologie, pour arriver, sans excessives dépenses, à amoindrir la chute des rapides, à paralyser leurs affouillements, et à créer de larges remous déposant lentement les limons suspendus dans les eaux.

Ces atterrissements s'élevant, s'approfondissant au bénéfice de l'agriculture, la fortune des riverains en serait accrue, et leur cœur se répandrait en sentiments de reconnaissance pour la sagesse administrative qui aurait assuré la sécurité de leurs héritages plus fertiles.

Rappelant les révélations de mes *Aperçus critiques* touchant les dépôts houillers du canton de Vayrac, j'appelle de mes vœux un de ces *oseurs* qui savent creuser les secrets de la nature et dotent tout un pays de richesses jusqu'à eux inexplorées ou inconnues. Cette contrée est, à mon sentiment, une véritable terre promise : dans ses entrailles gisent des trésors que l'industrie attend ; le long de ses plaines germent d'abondantes moissons et de grasses prairies ; sur ses sommets, enfin, s'élève comme un couronnement de glorieuses traditions.

(1) Un autre marais, nommé également la *Hierle*, existait autrefois sur tout le lit abandonné par la Dordogne. Ses derniers vestiges se remarquaient encore, il n'y a pas un siècle, dans le voisinage de Sous-Roque, entre la Tourmente et le coude en retour qu'fait la Sourdoire.

min de fer, allant de Brive à Capdenac, m'a permis de relever d'autres circonstances encore qui corroborent avec force les inductions tirées d'abord de la seule vue des lieux. Ainsi, au moulin de *Bouisset*, vis-à-vis la fontaine de *Loulié*, le niveau des berges de la *Tourmente* se trouve à 121 mètres 20 centimètres au-dessus de la mer, alors que le sous-sol résistant se rencontre à 111 mètres 92 centimètres.

Les pilotis d'un pont du railway ont dû, en conséquence, être descendus à près de 10 mètres de profondeur, les couches interposées n'offrant que des terrains de transport, des alluvions et des vases limoneuses. On pressent déjà que je n'ai rien exagéré en disant, aux *Précis complémentaires*, que dans ces parages le sol s'était élevé de 7 à 8 mètres pendant une période de dix-neuf siècles. Si l'on suit le courant du ruisseau sur les points de la vallée où se dessine clairement l'ancien lit de la Dordogne, on s'assure encore qu'à un kilomètre en aval du moulin de Bouisset, les sables, les graviers, les cailloux, entraînés et déposés par le fleuve, sont enfouis à 4 et 5 mètres en contrebas des cultures, et gisent à une élévation de 113 mètres au-dessus du niveau de la mer.

On juge, par là, qu'il fut une époque où les bas-fonds de la Dordogne, coulant au débouché du vallon de Loulié, étaient surélevés de 3 et 4 mètres du niveau des *marnes*, au-dessus desquelles serpente aujourd'hui le même ruisseau. On conçoit aisément, dès lors, l'immersion obligée des terrains de la *Viane* par les eaux mélangées de la Dordogne et de la *Tourmente*. Lorsqu'on sait ensuite que, même de nos jours, ces derniers terrains sont périodiquement inondés pendant deux et trois mois de l'année, et souvent pendant plus longtemps encore, on ne repousse plus l'hypothèse d'une vaste nappe d'eau entourant à peu près la montagne qui portait *Uxellodunum* (1).

Cette conviction prend de plus profondes racines dès qu'on étudie la direction de la *Sourdoire*, et qu'à 5 ou 6 mètres au-dessous de ses berges, on retrouve des sables, des graviers et des galets roulés par la Dordogne. On voit comment, avant sa dérivation, le

(1) La *Tourmente* et ses affluents débordent, en moyenne, deux et trois fois chaque année. Les eaux, chargées de limon, s'étendent loin des berges et déposent ces alluvions sur les terrains riverains. L'esprit peut se rendre compte, par suite, des atterrissements que dix-neuf siècles ont dû accumuler le long de ce ruisseau. La *Sourdoire* est dans des conditions à peu près analogues.

fleuve absorbait cet affluent entre les sites actuels de Bétaille et Vayrac ; comment ensuite le modeste tributaire prit possession du lit délaissé par son suzerain, lorsque celui-ci se fit un passage, une route accourcie sur la limite opposée de ses domaines.

Les cours de la Tourmente et de la Sourdoire dénoncent si précisément d'ailleurs celui de la Dordogne, que certains ilots émaillant autrefois son lit, comme d'autres le parsèment encore, divisent toujours les eaux des ruisseaux que je viens de nommer.

Là où le canal de la Sourdoire accuse une déviation prononcée de la ligne droite, on supposera, à juste titre, que l'un des bras préexistants ayant été comblé par des atterrissements, l'entier débit fut alors rejeté dans le canal resté ouvert.

Quoi qu'il en soit, lorsque les débordements des ruisseaux dont s'agit inondent les plages qui leur sont riveraines, il se produit, sur une échelle amoindrie, une image réduite du tableau que fait *Hirtius* des alentours d'Uxellodunum.

Qu'on n'aille pas imaginer cependant que la Sourdoire et la Tourmente se bornèrent à s'ouvrir un chétif canal le long du lit déserté par la Dordogne. Sur ces bas-fonds, sans inclinaison bien sensible, comme je l'ai démontré dans mes *Aperçus critiques*, leurs ondes paresseuses s'étendirent, s'endormirent en marais stagnants qui, pendant des siècles, touchèrent, en amont, aux abords de Bétaille, et à la Dordogne elle-même, en aval de Saint-Denis. — Le temps vint superposer, accumuler les atterrissements caractéristiques charriés par les deux cours d'eau ; le travail de l'homme activa sans doute cette œuvre, et, d'efforts en efforts, sa conquête sur la *Hierle* fut entière et féconde. Ces labeurs, ces efforts expliquent peut-être les ressouvenirs conservés au fond des mémoires, les traditions qui se sont perpétuées chez les habitants du pays.

Une vie d'homme ne s'est pas écoulée depuis la disparition complète du dernier témoignage de l'ancien état des choses et des lieux, depuis le dessèchement des derniers vestiges de la *Hierle*, qui formaient encore, il n'y a pas un siècle, comme un trait d'union entre la Tourmente et la Sourdoire. La déviation de celle-ci a sa raison et son moteur dans le permanent mouvement des terrains qui avoisinent *Sous-Roque*. Peut-être faut-il y voir aussi la main de l'homme qui pour gagner, asservir à la culture les marécages plus rebelles de la plaine de Saint-Denis, dut s'attacher à isoler, à détourner l'un des réservoirs, l'un des ruisseaux d'alimentation.

Si l'on s'étonne de la disparition de ces marais, je demanderai ce que sont devenus ceux qui, au temps de César, entouraient Bourges (Avaricum), et ceux qui s'étendaient dans le voisinage de la cité des *Parisii*, de l'antique Lutèce.

On se rappelle le pont dont mes *Précis complémentaires* ont dit quelques mots, et que l'on suppose avoir jadis franchi la Dordogne, à la hauteur de Saint-Denis. J'ai visité ce qui a survécu de l'édifice, et j'ai pu me convaincre que des quatre ou cinq arceaux encore debout, il y a quelques années (1), un seul subsiste toujours, mais à demi enterré sous les alluvions. Trois mètres constituent la largeur de sa voie charretière, et six mètres l'ouverture de sa baie recouverte d'une voûte offrant la pure courbe du plein-cintre. Je ne crois pas, toutefois, cet ouvrage antérieur au onzième ou douzième siècle de notre ère. Ses dimensions restreintes repoussent, à mon avis, toute idée qu'il ait été jeté sur le fleuve, car il eût difficilement résisté à ses violentes secousses. J'imagine que cet ouvrage fut élevé sur les marais, sur les étangs qui, après la dérivation de la Dordogne, comme je l'ai déjà dit, envahirent son lit abandonné, alimentés qu'ils étaient par la Sourdoire et la Tourmente. Toujours est-il que la tradition accorde, dans le passé, plus de vingt arches à ce pont, et il serait facile, et relativement peu dispendieux, de contrôler cette assertion, en recherchant les assises de ses vieux fondements.

Je quitte la plaine, et remontant les collines, j'interroge de nouveau les alentours des escarpements de Puy-d'Ussolud ; je suis les coteaux inférieurs tournés au midi, le plateau secondaire de *Courberesse* qui fait face au soleil levant ; je parcours le versant de *Las-Tourneries* jusqu'au vallon de *Loulié*, et sur ces divers points m'apparaît et se déroule une arène propice à la lutte. Là furent les lignes de *Caninius* ; ici s'établit *Fabius*, prêt à entamer le siège d'un côté de l'oppidum. *Partemque oppidi sumit ad obsidendum...*, etc. Partout l'esprit se représente où la circonvallation romaine dut être poursuivie hors de la portée des traits de la place. Partout il apprécie les causes du silence de l'historien, eu égard à la rivière, dont l'intervention fut toute passive dans les affaires de ce siège. Ses eaux et celles des affluents avaient beau presser, baigner les pieds de la montagne, le développement des déclivités

(1) Les matériaux provenant de ces arches furent employés à des réparations de grosse œuvre, faites à l'église de Saint-Denis.

inférieures de celle-ci laissait toujours un assez large champ de manœuvre entre ses bases immergées et les aplombs des crêtes dominantes.

Si, les *Commentaires* à la main, on me rappelle les 18,000 ou 20,000 soldats de Caninius et de Fabius perdant quinze ou vingt jours à attendre César, sans rien tenter contre la ville, et consacrant ce temps à tracer une circonvallation qui demandait quarante-huit heures de travail aux habiles manouvriers légionnaires; si on s'étonne des temporisations sur lesquelles glisse et passe le texte latin, et dont la Pistoule ne dévoilera pas le secret, je n'ai, pour révéler le mystère de cette inaction, qu'à montrer du doigt Puy-d'Ussolud et la formidable ceinture de rochers qui protégeait le suprême asile des libertés et des armes gauloises.

Avant de délaisser ce champ d'exploration, j'ai à cœur de m'enquérir encore de l'inévitable fontaine, dont chaque prétendant à l'attribution d'Uxellodunum propose un spécimen soi-disant authentique. J'ai avancé, aux *Précis complémentaires*, que quatre filets plus ou moins abondants s'épanchent sur les versants de Puy-d'Ussolud, et que les habitants de l'oppidum avaient dû diriger ces veines éparses vers un bassin unique. Ce n'est là qu'une hypothèse, sans doute, mais elle est confirmée par un écrivain du premier siècle de notre ère.

Si les thèmes d'*Hirtius*, de *Frontin* et d'*Orose* offrent quelques discordances à cet égard, au fond leurs assertions se complètent plutôt qu'elles ne se combattent. Selon *Hirtius*, la source jaillissait sous le mur de la place, *sub oppidi murum*; à entendre *Orose*, écho de *Suétone*, elle venait sourdre en contre-bas de l'escarpement, *medio deinde descensu*; ne peut-on pas admettre maintenant que les divers filets relatés par *Frontin* avaient été réunis comme en une gerbe commune?

Sans creuser plus avant cette question toujours controversable, la présence d'une abondante fontaine pérenne doit échapper à toute contradiction. Sa situation doit aussi être marquée en un lieu dont l'inclinaison projetât invinciblement contre la tour et l'agger les tonneaux remplis de matières enflammées. Entre autres points offrant ces conditions, j'ai signalé déjà les revers de *Las-Tourneries* contigu à la gorge de Mar-Val (bas). Il me reste à diriger l'attention vers le territoire de *Courberesse* où, mille fois mieux que sur le monticule de Luzech, on reconnaîtra des suintements d'eau continus, inépuisables, coulant dans le ravin opposé à celui de *Mar-*

Val (bas), déjà nommé. On n'a pas oublié que ces deux gorges, autrefois plus profondes, descendent en sens contraire vers les vallées qui cernent Puy-d'Ussolud au nord et au midi. Une troisième position intermédiaire a aussi éveillé récemment toute ma sollicitude. Sur la zone la plus infléchie de l'isthme, le tronc d'un arbre, fortement développé, disparut presque en entier, il y a peu d'années, dans un affaissement instantané du sol qui le nourrit. L'arbre, il est vrai, n'a rien perdu de sa vigueur dans son creux en entonnoir, recombé depuis par le maître du champ ; mais cette espèce de phénomène local mérite peut-être une étude sérieuse. L'endroit où le terrain s'ouvrit ainsi constitue le point le plus bas de l'isthme, mais il n'en est pas moins à une altitude de 130 mètres au-dessus de la plaine, quoiqu'il soit dominé d'environ 70 mètres par les sommets de Puy-d'Ussolud. Enfin, il représente la ligne d'intersection entre le massif supérieur de cette dernière montagne et les plateaux en amphithéâtre de Pech-du-Mont.

Il ne paraîtra pas hasardé d'attribuer cet *accident* aux infiltrations venues des *culminances* limitrophes, au passage d'un filet d'eau minant sourdement le terrain sous les racines du *noyer*. Les fouilles, que je me propose de reprendre aussi prochainement que faire se pourra, diront, j'en ai l'espoir, le mot de cette nouvelle énigme, guideront peut-être vers la fontaine pérenne, vers quelques indices des travaux qui la firent tarir. Cette prévision se réalisant, le sens aussi réel que grammatical d'un passage du texte, s'échappera clair et précis de la babel des traducteurs. Alors sera confirmée l'interprétation de certains érudits, et le membre de la phrase..... *quorum omnis postea multitudo æquatum*..... etc., devra, pour s'adapter aux circonstances locales, être ainsi rendu : « Toute la foule (des oppidani) ne put ensuite aller puiser de l'eau » qu'à un seul endroit, au-dessous du mur de la ville même, où » jaillissait une abondante fontaine, dans cette partie qui laissait, » entre elle et le circuit de la rivière, un intervalle de trois cents » pieds (1). »

Je passe à d'autres détails, et gravissant plus haut encore, j'accoste la croupe de la montagne par la coupure de la porte de Rome, ou le chemin récemment tracé à coup de mines par le travers de la *Combe-des-Rouquets*. C'est là que César planta ses

(1) On a déjà pu apprécier le mérite d'une autre interprétation, très peu dissemblable d'ailleurs.

aigles, s'établit en vainqueur, non point à force ouverte, à l'image du lion, mais bien par des voies souterraines, comme le renard. — C'est là que parcourant les rebords extrêmes du vaste périmètre (1), on distingue les zones aplanies, les bourrelets de terre et de roche qui reçurent, virent se dresser des remparts partout où l'escarpement fut jugé insuffisant à protéger l'*oppidum*. C'est là que, pour peu que la main effleure, sonde les entrailles du sol, il se lève tout un monde gaulois et romain. C'est là encore que, de *Sous-Roque* à la fontaine de *Loulié*, l'imagination, évoquant les drames du passé, voit des spectres brûlés par la soif, allant péniblement vers des eaux resserrées entre d'étroites limites, et des frondeurs et des archers postés sur la rive opposée, les atteindre de leurs traits, les frapper mortellement à la descente et à la remontée des pentes (2).

L'*Examen historique* aura beau critiquer la corrélation étymologique aperçue par M. P. Bial entre le nom de la tourmente et celui des *machines* romaines, les faits et les lieux donneront raison à l'officier d'artillerie. En effet, ce ne peut être qu'en face *des descentes les plus faciles*, longeant le vallon de Loulié, que César avait posté des archers et des frondeurs, disposé des machines, *tormenta*, dont la *besogne* est connue. C'est là que la Tourmente coule encore, et que ses eaux grossies cheminaient il y a dix-neuf siècles, en portant leur tribut au fleuve voisin. C'est sur les bords du ruisseau aujourd'hui bien déchu qu'étaient installés les hommes de traits et les machines meurtrières (*tormenta*), qui lui laissèrent leur nom, perpétué d'âge en âge par la tradition.

Retournant vers les Timplès, et m'engageant dans les *Combes* et les plateaux boisés qui dominant le val de la Dordogne je juge à chaque pas que l'enceinte habitée de l'*oppidum* ne dut pas s'étendre sur ce terrain où je foule de nombreux *tumulus*; là fut, à mon sentiment, la rudimentaire nécropole cadurque; là, nos an-

(1) On se souvient que l'étendue superficielle des plateaux accidentés de Puy-d'Ussolud est de 63 hectares environ, et que celle de Pech-du-Mont est de 57.

(2) On pense bien que César ne posta pas, en enfants perdus, ses archers et ses frondeurs. Leurs positions, relativement éloignées des campements en raison des eaux interposées, avaient besoin d'être protégées contre les éventualités. Il est donc hors de doute que les hauteurs voisines furent occupées par des troupes capables de défendre les machines, *tormentis etiam quibusdam contra facilimos descensus collocatis...* et de prêter main forte aux hommes de traits.

cêtres avaient pu croire que leurs cendres reposeraient en paix, que défendues par les poitrines de leurs fils, gardées par des falaises capables de braver l'escalade des Titans, elles n'auraient à subir jamais l'outrage d'un pied ennemi (1). J'avoue que ces *tumulus* qui, pour la plupart, ne se laissent soupçonner qu'à une très légère boursoufflure du sol, n'avaient provoqué chez moi qu'une attention fugitive. Je les croyais veufs et bien veufs des dépôts qui leur furent confiés; je supposais que les cultures avaient dû disperser tout ce qu'ils avaient recélé en d'autres temps. Ce fut donc par forme d'acquit de conscience que trois d'entre eux, désignés à l'aventure, occupèrent récemment les dernières heures que j'avais à rester sur Puy-d'Ussolud, et furent ouverts sous mes yeux. L'un, déjà fouillé, ne rendit que d'infimes tessons de vieux vases; le second et le troisième livrèrent quelques fragments d'ossements humains, des débris de poterie celtique, et en outre, l'un, une médaille fruste et de petit module, l'autre, une *rouelle* à double rais croisés, dont l'usage est inconnu, bien qu'on ait cru voir dans ses analogues une monnaie des temps primitifs de la Gaule. Je ne parlerai pas des objets dont j'ai écrit déjà la brève nomenclature

(1) Il est bon nombre de plateaux dans le Quercy, où ont existé et existent encore quelques informes monuments de l'antiquité gauloise. Les *tumulus* s'y rencontrent souvent, mais isolés, et non point par groupes rapprochés, comme ils se présentent sur Puy-d'Ussolud. Les cultures, chaque jour plus envahissantes, ont altéré ou détruit aussi beaucoup d'anciens camps. Cependant, grâce à un vieil ami, M. le docteur Magne, j'ai pu visiter au lieu du Pigeon, entre Souillac et Martel, un camp romain d'une étendue restreinte, mais des mieux conservés peut-être qui soient en France. A deux cents mètres de la route départementale, le chemin du *Pigeon* au *Faget* est dominé par un mamelon de terrain siliceux, où se dessine la courbe d'un pur ovale, long de cinquante mètres et large de trente. Bien que comblés en partie par les orages, les fossés sont encore notablement approfondis, puisque les levées internes qui commandent et éclairent un assez vaste horizon s'élèvent de trois et quatre mètres au-dessus du fond de la cuvette. A l'intérieur, les divisions, les bourrelets des tentes sont bien marqués, et tout y révèle la main des soldats légionnaires. Ce n'était là qu'un poste de cent à cent cinquante hommes au plus, mais tout un système de stratégie militaire, tout un mode d'occupation s'y dévoilait à l'esprit. Une aussi faible garnison ne pouvant être abandonnée à elle-même dans un pareil *réduit*, il en ressort que d'autres positions devaient être en communication avec celle-là, et que tout le système était relié, protégé par quelque grand établissement central. Le vaste camp des *Césarines*, dont j'ai parlé aux *Précis complémentaires* n'avait-il pas cette destination? Quoiqu'il en soit, pour être si merveilleusement surveillées, ne fallait-il pas que les populations de ce lambeau du territoire cadurque missent à de rudes épreuves la vigilance des cohortes romaines?

aux *Précis complémentaires*; mais à cette liste j'ajouterai une dernière médaille, fruste aussi et de petit module, où l'on ne distingue plus qu'en partie l'image d'un cheval en liberté. J'ajouterai encore deux nouvelles fibules, un bouton ou gros clou à tête ornementée, renflée en bosse, et dont la destination ne peut guère être spécifiée; puis, une boucle en fer, recouverte de minces plaques de bronze, des fragments de poterie à nuances variées, et enfin deux haches celtiques en pierre serpentine. — D'un coup d'œil on peut apprécier la nature, l'origine et la provenance de ces objets; mais dans le doute, je les tiens à la disposition de la critique qui pourra les vérifier à loisir. Ces épaves ne démontrent pas absolument, il est vrai, que les steppes qui les ont rendues furent le théâtre des luttes suprêmes de la nationalité gauloise, mais si elles n'affirment pas invinciblement *Uxellodunum*, elles témoignent assez qu'aux lieux où elles gisaient vécut une population qui, à un jour donné des annales de l'antiquité, se heurta violemment aux cohortes romaines. Pour fixer, pour préciser la date de ces luttes désespérées, il n'est besoin que d'interroger des traditions se perdant dans la nuit des âges, de se rappeler les médailles appartenant exclusivement aux époques consulaires, les armes et les débris enfouis à Puy-d'Ussolud. — Il est concevable que parmi ces débris, les plus volumineux apparurent les premiers sous l'outil du cultivateur; mais lorsque dix-neuf siècles n'ont pas épuisé le trésor; lorsqu'on n'a qu'à creuser un sillon pour récolter une moisson précieuse, comment chercher ailleurs les preuves souveraines qui doivent clore ce débat? L'indécision serait permise, autorisée, si le monticule de la Pistoule, si Luzech et sa presque lle avaient mis une seule fois dans la balance une épave, un débris, une médaille, un rien qui vint justifier le choix de la Commission de la topographie des Gaules. Mais loin de là, les anciens et les modernes partisans de ce bourg ne mentionnent seulement pas, à l'appui de leur thèse, la trouvaille, la découverte, sur son territoire, d'un produit quelconque de l'industrie et des civilisations celtiques et romaines. A qui persuadera-t-on que des campements, un champ de bataille, un *oppidum*, une ville auraient ainsi disparu, se seraient effacés, évanouis, sans laisser une trace, une souvenance, un grain de poussière? A qui fera-t-on accroire que le hasard seul ou l'aveugle caprice des hommes ait présidé aux dénominations des lieux, dans ce vaste territoire qui englobe Pech-du Mont et Puy-d'Ussolud? Des appellations significatives que je

reproduirai, en les complétant, avaient déjà frappé l'esprit si sagace de M. P. Bial. Ainsi, par exemple, le *Viane*, la *Hierle* rappellent des désignations génériques qui, dans le Limousin et une partie du Quercy, sont l'équivalent de terrain tourbeux, de marécage. *Mar-Val* ou *Mare-Val* (vallon de la mer ou de la mare), justifient mes hypothèses touchant le théâtre de la lutte entre Caninius et les convoyeurs de Luctérius. Sur la hauteur, je trouve la fontaine Canini (lo fount Conini), la source de Loulié (lo fount Djulia), le *roc d'Oviso* (le roc d'où l'on donne avis), le *roc d'Agatso* (le roc d'où l'on regarde), les *Espioles* (le lieu d'où l'on épie). Viennent ensuite la porte de Rome, les *Timplès*, le *Pas-Rouge*, les *Tourettes*, et enfin, aux abords de l'isthme, *Las-Tourneries* et *Bel-Castel*.

Tous ces noms caractéristiques n'impliquent-ils pas l'idée, le ressouvenir d'un rôle joué par la plupart des lieux dits dans une conjoncture qui dut être émouvante, terrible, puisqu'elle a laissé de si profondes traces et sur le sol, et dans l'imagination des habitants qui se sont succédés dans ce pays ?

Reviendrai-je sur la question du château de Raoul? reviendrai-je aux témoignages relevés dans une précédente brochure, et aux substructions mises en lumière sur le plateau des Timplès ?

De nouvelles investigations, d'autres fouilles ont amené le dégagement partiel des assises d'un rempart constituant, sans nul doute, une première ligne de défense. Ce mur d'enceinte paraît contourner les pentes rapides, presque à pic, regardant le nord et le nord-est, et envelopper les substructions des Timplès. Ses fondations, liées par un ciment analogue à celui des bâtisses romaines, n'ont, il est vrai, qu'une épaisseur de un mètre vingt centimètres ; mais elles présenteraient peut-être un massif plus résistant là où s'affaiblissent les défenses naturelles du plateau. J'aime à espérer qu'il me sera bientôt loisible d'éclaircir cette face de la question, et d'arriver à des découvertes bien plus décisives encore.

Faisant de nécessité vertu, et souhaitant ne pas laisser une ombre derrière moi, je m'attache derechef à la charte du roi Raoul, dont je me flattais d'avoir affermi la valeur historique et l'authenticité.

Du haut de sa science, un docte paléologue a voulu couper les ailes à mon rêve, en soutenant que la formule, la rédaction de ce titre ne sont point usitées dans les vieux documents ; que les détails, les allusions, les éléments rétrospectifs qui y foisonnent, ne peuvent être le fait de Raoul, du prêtre *Godefroi* ou de tout autre

scribe, ni l'œuvre du dixième siècle. Pour me remettre d'une aussi chaude alarme, il a fallu qu'un second paléologue, non moins érudit, vint m'affirmer que, loin de s'écarter de la *phraséologie*, des *us* et coutumes de son époque, la charte en litige constitue, au contraire, un type, un spécimen assez exact de la diffuse teneur des parchemins d'autrefois.

Mêlant toutefois une goutte d'absinthe à son miel, le consciencieux antiquaire considère comme interpolés les mots : *Uxelloduno*, *ubi olim civitas romanorum obsidione nota*. Cette fiche de consolation ne me paraît pas suffisante, je l'avoue, et, tout en m'inclinant devant la science des appréciateurs, voici les considérations que j'oppose aux unes et aux autres objections.

En s'appesantissant sur ce monument paléographique, en le comparant à une foule d'écrits des âges disparus, il me semble impossible qu'on ne reconnaisse pas entre eux ce que j'appellerai un même air de famille. Que l'on mette en regard, par exemple, la charte de Raoul et les actes de donations du vicomte Aymar, et l'on sera frappé de la sobriété relative du premier de ces titres. Mais en dehors de l'habileté, du talent propre à chacun des rédacteurs, on jugera que les œuvres procèdent des mêmes habitudes de *contexture* et de style. La charte prétendue apocryphe n'est certainement pas due à une inspiration, à l'initiative de Raoul ou de ses ministres et officiers ; car, en supposant que l'existence du monastère de Tulle leur fût connue, ils ignoraient probablement celle du *podio vocato Uxelloduno*, aussi bien que du château dont la garnison désolait les lieux que les moines tenaient des libéralités d'Aymar. Comment le bruit des excès commis sur ces terres serait-il parvenu aux oreilles du souverain ? N'est-il pas compréhensible qu'il en fut instruit par les intéressés eux-mêmes qui, dans leur supplique, ne négligèrent pas de circonstancier les lieux, de caractériser le repère des soudards qui pillaient leurs vassaux ? N'est-il pas de toute évidence que les suppliants ne se firent faute, non plus, de produire, d'invoquer la teneur et le bénéfice des actes de donations du vicomte Aymar ? (1) La destruction du château (*castrum*), étant

(1) Les titres contenant les donations d'Aymar au monastère de Tulle, rappelés, comme on sait, en la charte de Raoul, trouvent, aussi bien que cette dernière, leur confirmation dans les droits seigneuriaux que les moines de Saint-Martin exercèrent pendant plusieurs siècles sur le territoire de Puy-d'Ussolud. Mais lorsqu'en 1317 ou 1318 Tulle eut été doté d'un siège épiscopal par le pape Jean XXII, ces mêmes droits féodaux pas-

le but poursuivi par les moines de Saint-Martin, est-il étrange qu'ils aient eu le soin de rappeler son origine et les ravages des hordes normandes au monarque qui avait eu la gloire de les vaincre, de les anéantir dans les champs mêmes du Limousin? est-il étrange enfin que le souvenir et l'horreur des dévastations commises par ces païens (*dani pagani*) fussent toujours vivants dans un monastère à peine relevé des ruines faites par l'incendie qu'ils avaient allumé? On sait que, dans ces temps reculés, les cloîtres étaient le refuge des traditions, l'asile des sciences et des lettres, et ne va-t-il pas de soi que les œuvres, que les traditions de l'antiquité romaine, de César, d'Uxellodunum, se fussent conservées dans ce sanctuaire de l'étude et de la prière? ne va-t-il pas de soi que les moines en prissent occasion de remémorer un passé glorieux au prince dont ils imploraient l'autorité, dont ils sollicitaient les largesses? ne va-t-il pas de soi, enfin, que les énonciations caractéristiques contenues dans la supplique favorablement accueillie, durent être rappelées, rapportées dans la charte concédée!

De nos jours et en pareille conjoncture, les usages administratifs suivraient des errements identiques, réserveraient au titre libellé une rédaction circonstancielle à peu près analogue.

Ainsi, nonobstant les critiques qu'elle a soulevées, la charte de Raoul sortira authentique, immaculée des mains et de la géhenne des *Saumaise* passés, présents et à venir; et le dernier boulevard de la Gaule aura plus que jamais son assiette incontestable *in urbe*

sèrent à l'évêché et aux évêques de cette ville, comme il résulte de plusieurs actes qui ont passé sous mes yeux. Je n'en citerai qu'un seul, celui qui forme le dernier témoignage de la proposition que j'ai émise :

« Aujourd'hui, septième du mois de juillet de l'an 1788, au lieu de » Vayrac, en Quercy, avant midi, par devant moi, notaire royal soussigné, fut présent Léonard Serre, praticien, habitant dudit lieu, agissant » pour et au nom de M. Antoine Chamont, commissaire en droits féodaux et fermier général des revenus de Mgr l'évêque de Tulle, pour » lequel il se fait et porte fort..... lequel dit Serre audit nom a baillé et » délaissé pour neuf années prochaines complètes et révolues.... A Antoine Lestrade, laboureur, fils de Raymond ici présent et acceptant, » savoir est, la dixme en bled du quartier appelé de *Puy-d'Issolu*, sur la » présente paroisse, appartenant audit seigneur évêque, et compris dans » le bail dudit Chamont, passé à Paris, par contrat devant notaire.... Le » présent sous-bail ainsi fait pour et moyennant la somme de neuf cent » quarante livres pour chacune desdites neuf années, que ledit Lestrade, » fils, promet et s'oblige payer chacune d'icelle en deux termes, l'un au » 15 juin, l'autre au 15 décembre... etc. » En l'absence même de tous autres documents, celui-ci, ce me semble, ne serait point dépourvu d'une sérieuse valeur.

Caturcino, in vicaria Casiliaco, in loco qui vocatur Exeleduno.

Après avoir trop longuement discuté les droits et les prétentions des localités rivales, il me reste à faire descendre un rayon de justice sur la tête d'un homme.—Aux passages déjà lus, j'ai dit que les vallées, que les rochers de Puy-d'Ussolu et de Pech-du-Mont témoigneraient du patriotisme de Luctérius. J'ai dit aussi ce qu'il resterait d'incomplet et d'obscur dans sa vie, dans sa conduite devant *Uxellodunum*, si l'assimilation de la presqu'île de Luzech au site de l'*oppidum* cadurque pouvait être imposée sans recours possible à l'impartialité de l'histoire et à la vérité.

J'ai dit que la thèse de mes contradicteurs, que la décision de la Commission étaient comme un réquisitoire qui, du fleuve, de la plaine et de la montagne, faisait surgir une voix accusatrice des défaillances, sinon de la félonie du guerrier cadurque. J'ai démontré qu'à Luzech, l'accès de la place, incomplètement investie, eût été libre par terre ferme. Mais les facilités d'approche, eussent-elles été limitées au passage de la rivière et au contour de la presqu'île, Luctérius, *cet homme d'une grande audace*, aurait pu toujours livrer une nacelle et ses destins aux ténèbres et au courant du flot qui les eût emportés sans effort et sans péril sous les remparts de l'*oppidum*.

À Puy-d'Ussolud, au contraire, les situations sont tranchées, radicalement opposées, et la scène y change du tout au tout. La chimère des gués est écartée, et Uxellodunum n'est abordable que par les sentiers boisés, *silvestribus, angustisque itineribus*, qui se développent entre la nappe d'eau déjà connue, et le pied des revers nord de Pech-du-Mont. La version latine, appliquée aux lieux, laisse concevoir qu'après s'être séparé de Drappès, qu'après avoir quitté le camp établi en aval du fleuve (1) et sur son rivage, *castra... ad ripas fluminis esse demissa...*, le chef cadurque et le convoi qu'il escortait arrivèrent, par un détour prononcé et sous le couvert de la nuit, en un point voisin du bourg actuel de Saint-Michel et de la montagne isolée et en forme de cône, qu'on nomme les *Ginestes*. Ses dispositions prises, les postes placés, *dispositis ibi præsidiis*,

(1) Le camp de Drappès étant à dix milles d'Uxellodunum et en plein pays cadurque, devait être placé en aval de la Dordogne, car à une distance égale, en amont, la rivière coule sur le territoire des *Lemovices*. J'ai dit, aux *Aperçus critiques*, que Drappès devait occuper l'emplacement du bourg actuel de Saint-Sozy, dont la distance de Puy-d'Ussolud, par les plateaux, représente les dix milles romains, environ seize kilomètres.

Luctérius s'avancait à la dixième heure de la nuit (quatre heures du matin), vers la place à ravitailler, lorsque les sentinelles romaines, placées sur la hauteur, entendirent le bruit des pas, *quorum strepitum vigiles castrorum, quum sensissent*. On sait les rapides mesures prises par Caninius, averti de la présence des Cadurques. De son côté, le convoi se rapprochait toujours de son but, par le vallon de *Mar-Val* (haut), que dominent le Pech-des-Ginestes et le Pech-du-Mont, séparés l'un de l'autre par un défilé. Au *nord-ouest*, *Mar-Val* avait pour limite, pour ceinture infranchissable les étangs, les marais couvrant les bas-fonds, qui sont aujourd'hui les prairies dites de la *Viane*, dites de la *Hierle*, dites aussi de Saint-Michel.

Attaqués par les cohortes descendant des plateaux, les convoyeurs se replient vers leurs postes, *diffugiunt ad sua presidia*. Là, de nouvelles troupes cernent l'escorte et ne font aucun quartier... *acrius contra armatos incitati, neminem ex eo numero vivum capi patiuntur*. Cette manœuvre de *Caninius*, inspirée par les accidents du terrain et la position même de ses camps, explique, je le répète, le petit nombre de combattants qui, avec Luctérius, échappèrent au carnage. Les lieux disent assez encore à quel prix ceux qui eurent cette chance heureuse parvinrent à sauvegarder leur vie. Mutilés par le fer, écrasés sous les rangs pressés des légions furieuses, les protégés du sort mirent à profit les vapeurs étendues sur le champ de la lutte, à cette heure matinale, *sub ipsam lucem* (1), et se jetèrent dans les eaux des étangs, des marais environnants. C'est en se plongeant dans les vases et cachés par les plantes qui y croissaient, que Luctérius et ses rares compagnons d'infortune purent se soustraire à la mort et attendre la nuit qui devait protéger leur fuite. Pendant qu'au fond de ce périlleux asile ils agonisaient de désespoir et maudissaient les dieux de

(1) *Caninius* avait dû s'arrêter devant *Uxellodunum* aux premiers jours du mois de septembre, si l'on se rend compte de la durée probable du siège et des expéditions que fit ensuite César avant de prendre ses quartiers d'hiver. C'est vers le milieu du même mois que se dénouèrent si fatalement pour les Gaulois les engagements contre Luctérius et Drappès.

En choisissant l'heure de quatre du matin pour commencer son mouvement, le chef cadurque avait compté sur l'énervante fatigue des sentinelles romaines aux approches de l'aube du jour. L'action eut donc lieu au nord de Pech-du-Mont, vers cinq heures du matin, *sub ipsam lucem*, dit *Hirtius*; et, dans un pays noyé sous les eaux, à cette époque de l'année, de légères vapeurs devaient tout au moins s'élever des marais et couvrir les combattants. Ainsi s'expliquerait comment Luctérius et quelques-uns des siens purent se dérober à l'ennemi.

Rome, Drappès, à douze milles de là, se berçait dans une sécurité grosse de sinistres événements. Quelques heures encore, et l'orage viendra fondre sur lui ; quelques heures encore, et les Germains, et la cavalerie, et les légions de *Caninius* envahiront son camp, et de tant de braves, derniers espoirs de la Gaule épuisée, pas un n'échappera au glaive ou aux chaînes des Romains, *omnibusque aut interfectis aut captis...* On sait que, prisonnier lui-même, Drappès échappa à l'insulte et aux tortures que lui réservait un ennemi abhorré en se réfugiant volontairement dans la mort : *Paucis diebus cibo se abstinuit atque ita interiit.*

Non, ce n'est point le découragement, ce n'est pas le poids du revers qui étreignirent le cœur de Luctérius lorsque, à quelques milles de lui, s'accomplissait cette épouvantable hécatombe. Mais, isolé, blessé peut-être, cloué au fond de son bournier par la vigilance romaine, il ne pouvait que ressentir, hélas ! les poignantes angoisses, les impuissants frémissements du soldat valeureux qui, les bras enchaînés, entend passer dans le vent les clameurs de la bataille où tombent ses frères d'armes (1).

Je le redirai donc, avec une conviction profonde : l'examen des lieux, rapproché des termes et de l'esprit du récit d'*Hirtius*, révélera tout le secret des actions, ou plutôt de l'inaction du chef cadurque dans cette journée fatale. Ni de lui-même, ni par les siens, il ne lui avait pas été permis d'aviser Drappès de se tenir sur ses gardes ; il n'avait pu davantage aller partager les dangers qui le menaçaient. Si, plus tard, afin de rentrer à tout prix dans l'*oppidum*, il ne hasarda pas sur la Dordogne l'épreuve, la tentative que le Lot eût

(1) La douloureuse situation de Luctérius rappelle celle du terrible vainqueur des Teutons et des Cimbres, de *Marius* cherchant à échapper aux soldats et au parti de *Sylla*, en se tenant caché, pendant trois jours, dans les marais de Minturnes. Il ne faudrait pas, au surplus, juger Luctérius, et *Marius* lui-même, d'après les idées et le point d'honneur militaire de nos jours. Chez les Gaulois, surtout, la sauvegarde, la fuite, dans un péril imminent, étaient loin d'être taxées de lâcheté ou même de faiblesse de cœur. Ces peuples se battaient bravement, témoin ce que rapporte *Pausanias* de ceux qui envahirent la Grèce, dans le cours de la cent vingtième olympiade : « Ils se jetaient sur l'ennemi avec une » aveugle impétuosité. Pourfendus à coups de hache, ou tout percés de » coups d'épée, ils ne lâchaient pas prise, ni ne quittaient l'air menaçant » et opiniâtre qui leur était naturel. Ils étaient furieux jusqu'au dernier » soupir, etc..... » Sans déchoir, dans son estime et celle de son chef, quand le danger le pressait, le Gaulois l'évitait, le fuyait sans *vergonne*, réservant sa vie et son bras pour d'autres luttes, pour des circonstances plus heureuses.

couronné de succès, c'est que la première de ces deux rivières baignait, comme on le sait, des collines dominées par des escarpements qui devaient repousser tous ses efforts; c'est que partout ailleurs il ne s'agissait plus de se laisser aller simplement à la dérive, mais il fallait encore diriger avec adresse un esquif, vaincre le courant ou l'immobilité des eaux circonscrivant la montagne, donner l'éveil à l'assiégeant, rompre et franchir en outre la ligne de ses postes.

C'était un dessein, un projet de tous points irréalisable. Dans une telle entreprise auraient échoué la plus énergique volonté, la plus intrépide audace, et le proscrit ne tenta que ce qu'il était permis d'oser à la force humaine. Bravant la haine de César, bravant les embûches de la trahison, dont il fut la victime et la proie, et, dans son ardent désir de rejoindre les siens, Luctérius se maintint avec résolution dans les contrées voisines d'*Uxellodunum*, épiant obstinément une occasion que la fortune lui refusa toujours.

A l'exemple de ce héros, je m'attaque, vainement peut-être, à un rocher plus inexpugnable que les flancs de Puy-d'Ussolud. Comment, en effet, espérer faire brèche aux convictions résolues d'hommes haut placés dans la science ! Provoquer le retrait d'une décision officielle, c'est, je l'ai dit déjà, c'est tout un monde à soulever. Dans cette controverse, j'ai moins consulté mes forces que mon dévouement, que ma passion pour ce qui était, à mes yeux, la vérité historique, et j'ai essayé d'étouffer au berceau une erreur qui menaçait de faire autorité.

Pour entreprendre cette tâche ardue, pour m'aventurer dans cette voie semée d'obstacles, pour heurter l'opinion d'hommes considérables et d'une compétence incontestée, j'ai dû puiser ma résolution à cette phalange d'esprits éclairés qui se firent les champions de la même cause; j'ai dû élever mon courage au niveau d'un intérêt supérieur, qui subordonne tout à la vérité, qui abaisse devant elle les choses, les hommes et les considérations. Je peux me tromper, sans doute; mais mes contradicteurs ne sont-ils pas faillibles comme je le suis? Quoi qu'il advienne, je ne dirai pas avec Galilée : *E pur si muove!* S'il ne m'est pas donné de voir le triomphe d'une idée défendue avec énergie, d'une thèse soutenue avec conscience, je succomberai du moins en bonne et docte compagnie. La défaite ainsi partagée avec des antiquaires, avec des savants estimés, me sera presque une haute fortune !

Afin de mettre le lecteur à même d'apprécier les territoires de Luzech et de Puy-d'Ussolud, j'en ai voulu joindre la figuration à cette brochure.

Ces plans reproduisent avec exactitude les situations topographiques, bien que composés d'après un simple croquis dessiné par mon fils, et sur les profils du vallon de Loulié, dont je dois le relevé à l'obligeance et au talent de M. Albert Lachièze.

J'ai déjà dit que si la topographie de Luzech séduit l'œil au premier aspect, il suffit d'une étude rapide, d'une légère vérification, et de la mémoire du texte latin, pour que l'esprit revienne promptement des impressions que fait naître surtout le contour de la rivière du Lot.

Paris, 15 décembre 1862.

LEGENDE

LUZECH.

- AA. — Montagne et promontoire de l'Imperial.
- B. — Château, dit la citadelle, dominant le vieux Luzech.
- C. — Position dominant aussi *le Barri* de Luzech, où l'*Examen historique* place la fontaine Pérenne.
- D. — Point culminant du monticule de la Pistoule, à environ 80 mètres au-dessus de la rivière du Lot.
- E. — Ferme de la Pistoule, à une hauteur d'environ 40 mètres au-dessus de la même rivière.
- F. — Chapelle de Notre-Dame de l'île.
- G. — Plateau de Lemosy.
- HH. — Montagne de Saint-Vincent.
- I. — Montagne de Toletti.
- J. — Montagne de Roquecave.
- K. — Plaine de Trescol.

PUY-D'USSOLUD.

Les Timplès, point culminant du massif, à une hauteur verticale de 203 mètres au-dessus de la Dordogne.

- A. — Pech-des-Ginestes.
- B. — Château de Blanac.
- CC. — Long et large ressaut de Courberesse.
- D. — Noyer dont le tronc disparut dans un enfoncement du sol, sur un point de l'isthme élevé de 130 mètres.
- E. — Porte de Rome.
- F. — Fontaine de Loulié.
- G. — Las-Tourneries.
- H. — Sous-Roque. (Sur le petit mamelon voisin ont été trouvés quelques tombeaux.)
- I. — Emplacement d'une partie de l'ancien marais de la *Hierle* qui, en dernier lieu, ne s'étendait plus que du lit de la Sourdoire à celui de la Tourmente.
- K. — Station de Saint-Denis (chemin de fer).
- M. — Emplacement du vieux pont, près de Saint-Denis.
- N. — Moulin de Bouisset, dans le vallon de Loulié (vis-à-vis ce moulin, le revers rocheux de la montagne est un peu trop accentué au plan).

Afin de mieux fixer l'attention sur les deux ruisseaux qui longent au nord, à l'ouest et au sud, les terrains confinant aux dernières

pentcs de Puy-d'Ussolud, le dessinateur a sensiblement accru, comparativement à la Dordogne, la largeur de la *Tourmente* qui suit, en amont du vallon de Loulié, les prairies où furent les marais dits de la *Viane*, dits aussi de la *Hierle* et de *Saint-Michel*. En aval du même vallon, et jusqu'à son embouchure, ce ruisseau prolonge son cours dans l'ancien lit du fleuve. La même observation s'applique à la *Sourdoire*, que l'on voit se développer en amont de *Sous-Roque*, le long de la plaine, occupée jadis par le prolongement supérieur du lit du même fleuve, et où, après sa déviation, s'étendirent des étangs, des marais portant aussi le nom de la *Hierle*. Dans une partie de son cours en amont, qui n'a pu être indiqué au plan, la Dordogne forme une deuxième courbe qui projetait ses eaux au-dessus du Vayrac, à travers la plaine coupée en écharpe.

ERRATA

APERÇUS CRITIQUES SUR UXELLODUNUM.

(PREMIÈRE BROCHURE.)

- Page 9. 12^e ligne, *lisez* : hommes armés... *au lieu de* : hommes sans armes.
Page 28. -- 30^e ligne, *lisez* : nord-est... *au lieu de* : nord.
Page 44. -- 33^e ligne, *lisez* : ferebatur... *au lieu de* : ferabatur.
Page 48. 19^e ligne, *lisez* : douze... *au lieu de* : quouze.
Page 81. -- 28^e ligne, *lisez* : peu sensiblement... *au lieu de* : sensiblement.
Page 83. 31^e ligne, *lisez* : accédaient la rivière... *au lieu de* : accédaient à la rivière.
Page 63. 25^e ligne, *lisez* : grande... *au lieu de* : rande.
Page 72. -- 29^e ligne, *lisez* : sont dominés par Puy-d'Ussolud... *au lieu de* : dominant Puy-d'Ussolud.

PRÉCIS COMPLÉMENTAIRES.

(DEUXIÈME BROCHURE.)

- Page 12. -- 33^e ligne, *lisez* : Puy-d'Ussolud... *au lieu de* : Pays d'Ussolud.
Page 17. 12^e ligne, *lisez* : qu'il éleva... *au lieu de* : qu'ils élevèrent.
Page 23. -- 28^e ligne, *lisez* : là encore... *au lieu de* : de là encore.

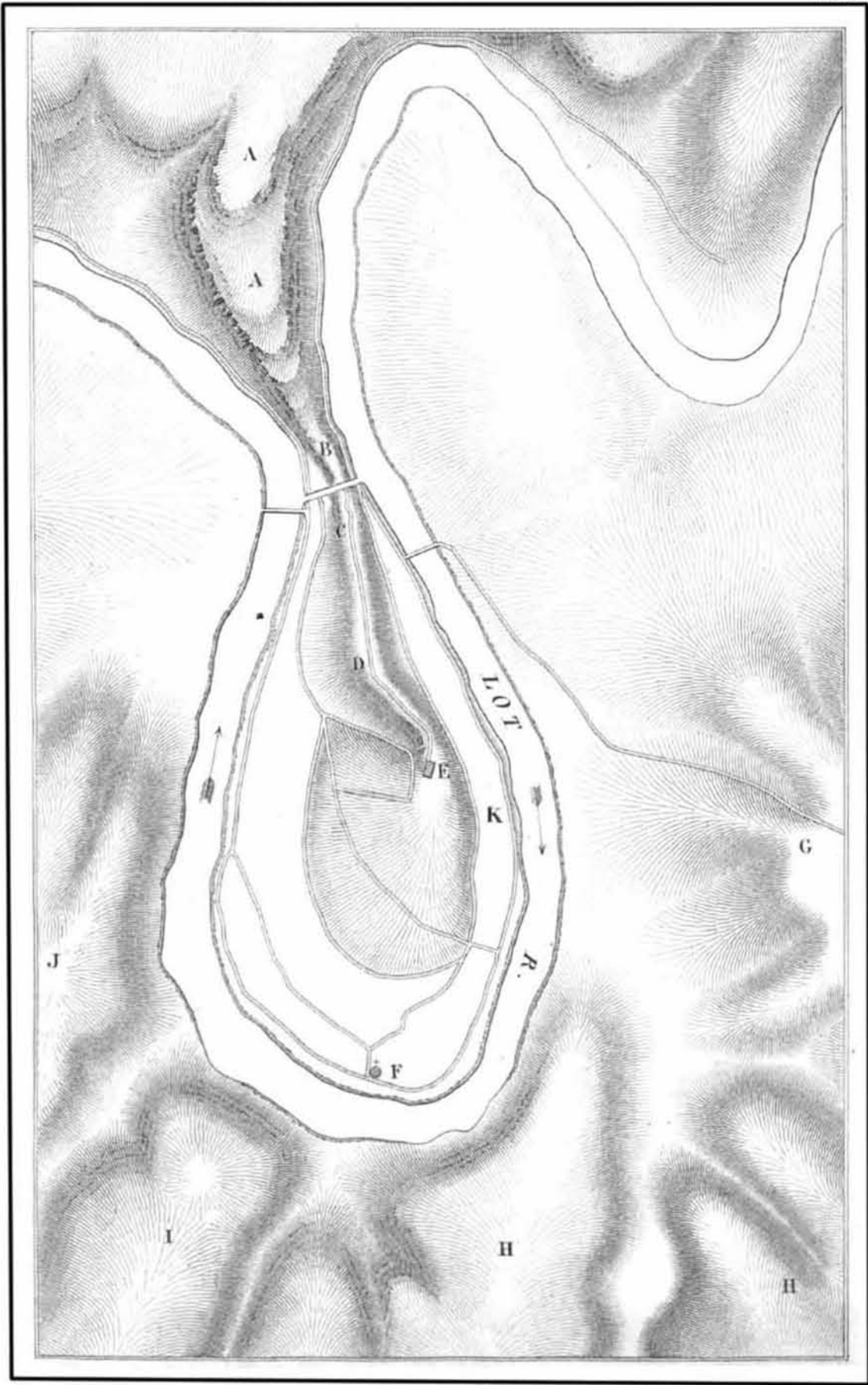
UN DERNIER MOT SUR UXELLODUNUM.

(TROISIÈME BROCHURE.)

- Page 9. 2^e ligne de la note, *lisez* : recherches sur la ville... *au lieu de* : recherches de la ville.
Page 10. -- 17^e ligne, *lisez* : cours du Lot... *au lieu de* : cours de l'eau du Lot.
Page 22. -- 20^e ligne, *lisez* : par... *au lieu de* : ar.
Page 27. -- 5^e ligne, *lisez* : coteaux... *au lieu de* : ceteaux.
Page 30. -- 22^e ligne de la note, *lisez* : en serait... *au lieu de* : s'en serait.
Même page, 4^e ligne de la deuxième note, *lisez* : que fait... *au lieu de* : qui fait.
Page 40. -- 31^e ligne, *lisez* : repaire... *au lieu de* : repère.
Page 41. -- 12^e ligne de la note, *lisez* : savoir est, la dime en bled... *au lieu de* : savoir : est la dime en bled...
-

LUZÉCH

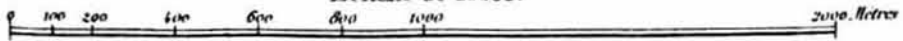
Nord



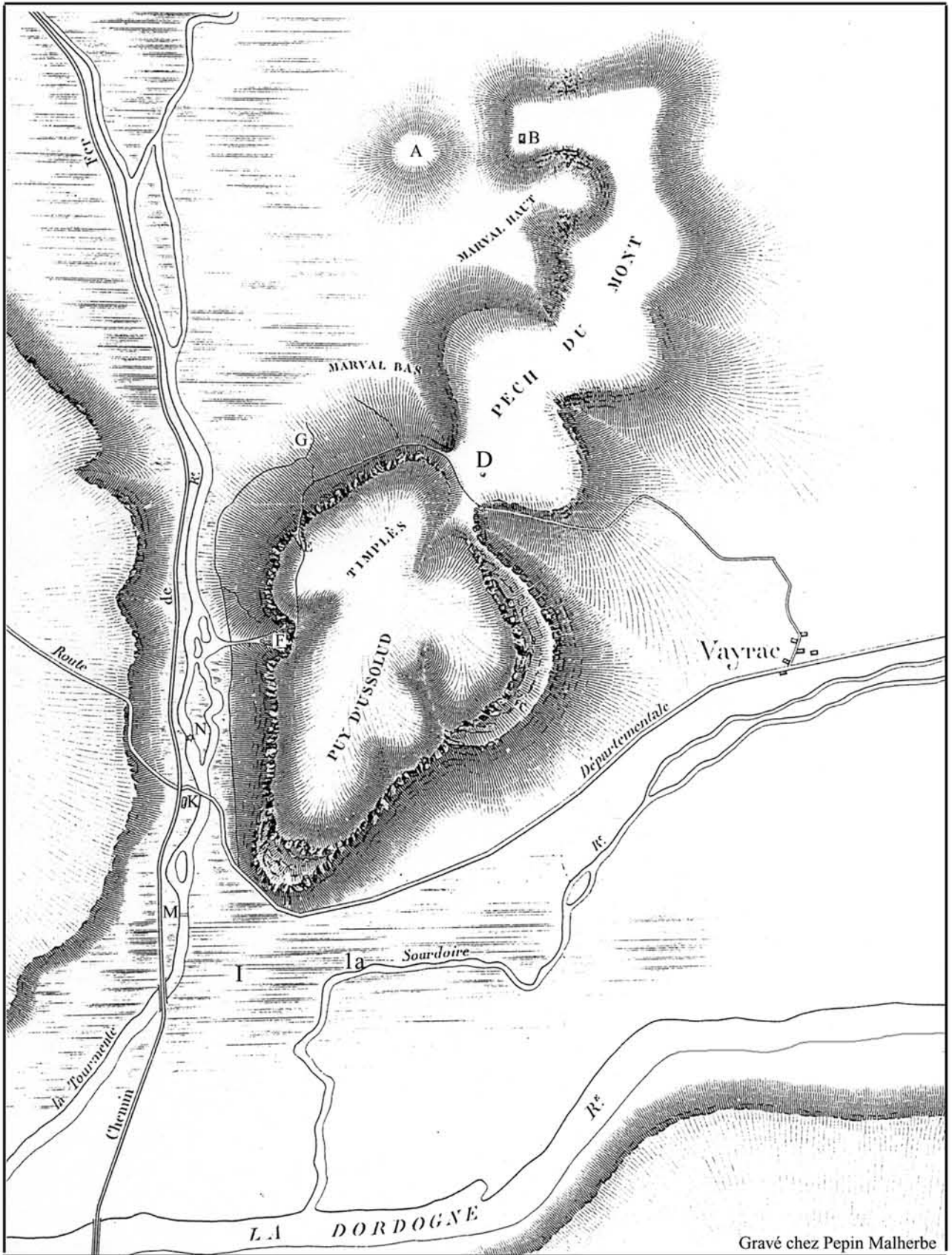
C. GUYOT chez Dupon Mallette R. Guinié quai 5.

Echelle de $\frac{1}{20000}$.

Imp. Goyet Pass. Dauphine 7.



Le PUY d'ISSOLUD



Imp. Goyer Pass Dauphine

0 100 200 400 600 800 1000 2000 mètres